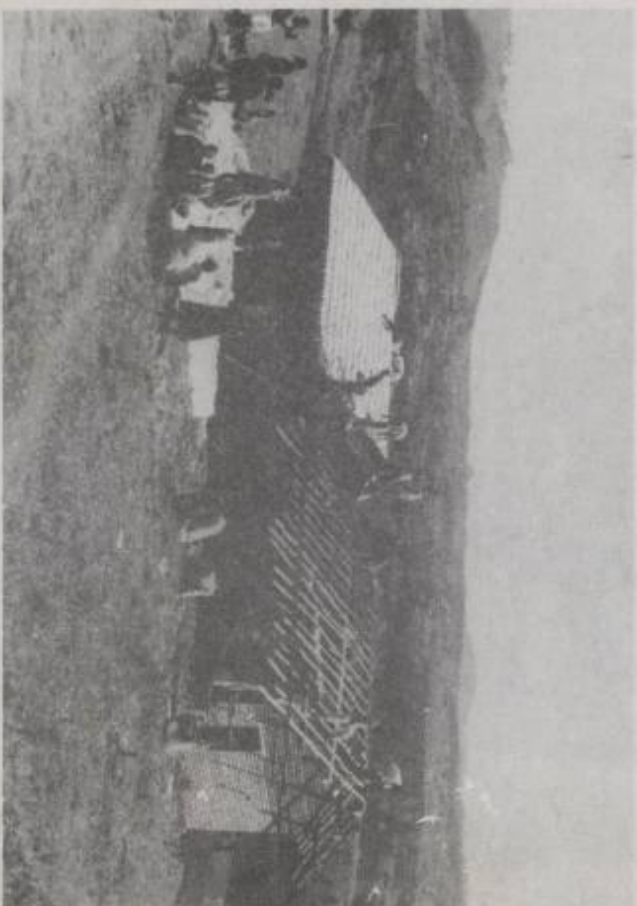




Maison mi-achevée... ou mi-inachevée? Une question de regard marqué par l'optimisme ou le pessimisme! Et pourquoi pas, une maison en voie d'achèvement...

SOMMAIRE

Editorial: Deux tentations ... deux proverbes	1
Société et développement:	
V. Frank: La « mort » du lac Muhazi	2
Ch. Jeanneret: Qu'est-ce qu'un intellectuel?	7
J. Rwishema: La non-directivité comme pédagogie de l'animation rurale	18
C. Lombryser: Oui à l'exode rural	31
Dr P. Cl. Rwangabo: La valeur thérapeutique de l'Umubiliizi	34
Eglise d'ici et d'ailleurs:	
Jean Paul II, Juvénal Habyarimana: Interpellation aux évêques du Rwanda	47
G. Fouraz: Prêtres et Politique	57
Carnet: Mai — Juin 1987	69
A travers livres et revues:	
G. Musy: « Noviciat d'un évêque » de Mgr Tschidimbo E. Ntakarutimana: — « Théologies du Tiers-Monde » de Bruno Chenu	77
— « Laisse aller mon peuple » de René Luneau	85
F. Funga: « La participation populaire dans les coopé- ratives d'épargne et de crédits »	92
95	
Courrier des lecteurs:	
Ruswa — Le plus grand péché — Une banque pour les femmes — Etanchez ma soif — Bravo — Humour —	99

DIALOGUE

DIALOGUE N° 124

Sept. — Octobre 1987

ONT COLLABORE A CE NUMERO

Vincent FRANK, Conseiller au Projet Pêche du Lac Muhazi

Charles JEANNERET, Conseiller à la Présidence de la République, Kigali

Justin RWISHEMA, Professeur à l'Institut de Formation Apostolique de Kimihurura (I.F.A.K.), Kigali

Claude LOMBRISER, Dominicain, ancien conseiller au Club Rafiki, Suisse

Dr Pierre Claver RWANGABO, Chercheur au Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA), Butare

Gérard FOURREZ, Jésuite, Professeur aux Facultés Universitaires de Namur, Belgique

Guy MUSY, Dominicain, Responsable du Bureau Social Urbain, Kigali

Emmanuel NTAKARUTIMANA, Dominicain, Bujumbura, Burundi

François FUNGA, Agent des Banques Populaires, Kigali

Evariste NTAKIRUTIMANA, Etudiant à l'Université Nationale du Rwanda, Campus de Nyakinama, Ruhengeri

Pierre NGOGA, Abbé rwandais, Paroisse Muganza, Butare

Emmanuel RUKUNDO, Communauté des Jésuites Etudiants, Lubumbashi, Zaïre

Colette MUKANGILIYE, c/o Banque Mondiale, Kigali

C.M. OVERDULVE, Pasteur de l'Eglise Presbytérienne au Rwanda, Kilinda, Gitearama

Paul PISTRE, Président des «AMIS DU RWANDA», Toulouse, France

EDITEUR: - DIALOGUE B.P. 572 TEL.: 74178 KIGALI/RWANDA

REDACTION: Yvon POMERLEAU et Joseph NTAMAHU-NGIRO

COMITE DE REDACTION:

Zéphyrin BAGAMBIKI - Thaddée BAGARAGAZA - Michel DONNET - François FUNGA - Straton GAKWAYA - Déodatias HITIMANA - André KAMEYA - Antoine MUGESERA - Narcisse MUNYAMBARAGA - François Xavier MUNYARUGERERO - Guy MUSY - Jean-Baptiste NGIRABACU - Pie NTAVYOHANYUMA - Guy THEUNIS - Odette UBONABENSHI

PROMOTION: Ernest RUKANGIRA

SECRETAIRE-DACTYLOGRAPHIE: Théophile KAMANGO

Editorial

Deux tentations... deux proverbes

Le pessimisme représente une tentation pour la presse comme pour tout individu. On ne voit alors que ce qui va mal, on ne porte attention qu'à ce qui ne tourne pas rond. Cette presse de malheur se nourrit d'événements négatifs, d'échecs répétés, de problèmes sans issue. Elle prend plaisir à chercher la "petite bête" et utilise un vocabulaire à dominante critique. A ce type de presse, on opposera volontiers le proverbe "UMAMBAYE IKIREZI NTAMENYA KO CYERA" - "qui porte (au cou) un coquillage ne sait pas qu'il est blanc".

Une autre tentation pour la presse, c'est d'être à priori optimiste sur tout. On tient un discours laudatif sur les hommes comme sur les événements, quitte à fermer les yeux sur certaines réalités trop choquantes. Réjouissons-nous et félicitons-nous de n'être pas comme le reste du monde! Pour ce genre de presse, la réplique du proverbe vient à propos: "NTA MWIZA MABUZE INENGE" - "point de bel homme qui n'ait quelque tare".

DIALOGUE ne voudrait céder ni à l'une ni à l'autre de ces tentations d'exclusivité. Ni chanter du régime, ni presse d'opposition, DIALOGUE cherche à confirmer les réussites et à mettre en garde contre les déviations. Ce qui importe surtout c'est de ne pas s'enfermer dans les réussites comme dans les échecs mais de prendre les uns et les autres comme tremplins pour l'avenir. Avec l'espoir que le bien sera plus fort que le mal. C'est peut-être à cette note d'espérance que l'on reconnaîtra la perspective chrétienne qui doit caractériser notre revue.

DIALOGUE

Société et développement

Le lac Muhazi se dépeuple, victime de la pêche sauvage. Pourtant il suffirait de très peu pour le sauver.

La "mort" du lac Muhazi

TROIS CENT MILLE KILOGRAMMES DE TILAPIA PAR AN

Voilà ce que produisait le lac Muhazi il y a 30 ans ! Actuellement, la production est estimée à 40 tonnes par an seulement, avec plus de 200 pêcheurs qui ne capturent plus qu'un ou deux kilogrammes de Tilapia par nuit. A titre de comparaison, il faut noter que les pêcheurs du lac Ihema prennent, eux, près de 20 kg de poissons par nuit !

Le lac Muhazi, dont le Tilapia a la réputation d'être le plus savoureux du pays, a-t-il été victime d'une pêche trop intensive ? Certainement ... et en plus, avec la baisse des rendements, des pêcheurs peu scrupuleux ont commencé à utiliser des méthodes néfastes pour la future production du lac. Ainsi ils emploient des filets maillants, principale technique artisanale utilisée

dans toutes les pêcheries du Rwanda, avec des mailles trop petites qui capturent des poissons qui n'ont pas encore eu le temps ni de grandir, ni de se reproduire ! Ce sont ces malheureux petits Tilapia que vous retrouvez le plus souvent dans votre assiette, avec plus d'arêtes que de chair !

UNE TECHNIQUE MEURTRIERE : LA PECHE A LA FRAPPE

Combien de villégiateurs des bords enchanteurs du lac Muhazi n'ont-ils pas été réveillés en sursaut, par une nuit de pleine lune, par des "détonations" qui provenaient du lac. Les pêcheurs ont en effet découvert une nouvelle méthode qui, à court terme, rapporte beaucoup ... mais qui, à plus long terme, dépeuple totalement le lac ! En effet, ceux-ci posent leurs filets maillants parallèlement au rivage, là où les Tilapia construisent leurs nids et protègent leurs jeunes. Ensuite, ils se mettent à frapper de toutes leurs forces avec des perches entre les filets et les rives. Les poissons adultes, pris alors de panique, abandonnent brusquement leurs jeunes pour se lancer dans les mailles des pêcheurs ! Ainsi, cette pêche, si elle est pratiquée régulièrement, empêche toute la reproduction de l'espèce, entraînant une chute vertigineuse de la production piscicole du lac.

DES CENTAINES DE TONNES DE PETITS HAPLOCHROMIS, TOTALEMENT INEXPLOITES

Paradoxalement, le lac Muhazi reste un des lacs les plus riches en poisson du pays ... malgré la baisse dramatique de la production de Tilapia ! En effet, il y vit des millions

de poissons d'une espèce qui ne dépasse guère les 7 cm de longueur, pour un poids individuel de 5 grammes !

Seule une infime partie de ces Haplochromis sont capturés à la canne à pêche par les gosses des environs du lac. Par contre, près de 3000 Martins-pêcheurs et plus de 300 loutres prospèrent sur cette manne extraordinaire et en consomment bon an mal an plus de cent tonnes !

Pourquoi ne pas exploiter directement ces petits poissons pour produire des protéines à bon marché destinées à l'homme ? Différentes solutions techniques existent, comme la pêche au chalut artisanal ou la pêche au filet tournant, encore faut-il que ces petits poissons soient acceptés et achetés par la population rwandaise et que ces méthodes de pêche s'avèrent rentables. Un programme de pêches expérimentales est en cours au centre de recherches de la Buganya, afin de confirmer ou d'infirmer l'intérêt de ces nouvelles techniques pour une meilleure exploitation piscicole du Muhazi.

INTRODUIRE UN NOUVEAU VORACE DANS LE LAC : LE CAPITAINE ?

En dernier recours, une autre solution pour exploiter ces millions de petits Haplochromis, consisterait à introduire une nouvelle espèce de poisson, un vrai prédateur puisqu'il n'en existe pas encore dans le lac. Ce qui est bien le signe d'un déséquilibre écologique. Ainsi le Capitaine provenant du bassin du Nil, du nom scientifique de *Lates niloticus*, conviendrait parfaitement pour transformer ce menu fretin à faible valeur commerciale en poisson de première qualité. Il faut

cependant noter que 10 kg d'Haplochromis sont nécessaires pour produire 1 kg de Capitaine, et qu'à l'heure actuelle les biologistes européens parlent de catastrophe écologique au Lac Victoria où ce poisson a été introduit il y a 30 ans pour littéralement exploser de nos jours ... à tel point qu'ils y soient devenus trop nombreux. Mais peut-on comparer une "mer" de 68.000 km² comme le lac Victoria à une "mare" d'eau de 35 km² comme le lac Muhazi ? Ne risque-t-on pas au contraire de repêcher directement les quelques Capitaines introduits avant qu'ils n'aient eu le temps de se reproduire ?

Le problème de cette introduction est donc posé et aucune décision ne sera prise avant que les avis de tous ne soient mûrement analysés, y compris ceux des instances nationales et internationales (IUCN, FAO...).

D'autre part, un autre poisson présent dans toutes les eaux des pays voisins du Rwanda, la lotte (*Protopterus aethiopicus*) serait très intéressant à introduire dans le lac Muhazi. En effet, ce poisson se nourrit essentiellement d'escargots ... et comme les recherches scientifiques entreprises par le Projet confirment l'existence d'un important stock de mollusques près des rives, il n'existe à notre connaissance, que peu d'arguments valables s'opposant à cette introduction. Surtout que cette espèce, qui ne possède que peu d'arêtes et qui peut atteindre très rapidement quelques kilogrammes, est très intéressante d'un point de vue gustatif et culinaire, avec une chair ferme et savoureuse.



Il est évident que le lac Muhazi ne pourra retrouver sa production d'antan du jour au lendemain, ni permettre aux pêcheurs de sortir 300 tonnes de Tilapia dans l'année qui vient ! Cependant, si tous les intéressés prenaient leurs responsabilités en main ... et en premier lieu les pêcheurs, l'avenir de la production du lac pourrait être envisagé avec optimisme.

Ainsi, si le nombre de pêcheurs professionnels était limité au potentiel du lac (soit 100 à 120 pêcheurs) et si ceux-ci étaient regroupés par zones dont ils auraient la responsabilité, cette nouvelle structure permettrait une réorganisation de la pêche et de la production piscicole.

Cependant, pour arriver à cet objectif, l'aide de toutes les autorités préfectorales, communales, ... jusqu'aux responsables des cellules riveraines du Muhazi est un préalable indispensable. Car pourquoi réintroduire des poissons dans le lac si c'est pour les voir le lendemain sur le marché de Byumba ou de Rwamagana après avoir été capturés illicitement dans une frayère par une poignée de pêcheurs sans scrupule, attirés par des gains immédiats et dédaigneux de garantir une alimentation saine et équilibrée aux futurs enfants du pays.

Le pari est lancé ... et toute l'équipe du projet est prête à relever le défi !

V. FRANK

L'intellectuel est l'homme qui "pense avec les mains" pour l'auto-développement de son pays. Voilà en une phrase la pensée de l'auteur de ces lignes extraites d'une communication qu'il a faite à l'Hôtel Akagera en 1986. La totalité de la communication a été publiée dans la Revue Sciences, Éducation et Culture - Uburezi, Ubuhanga n'Umuko, n° 16 avril-juin 1987. Nous publions ces extraits (le deuxième paraîtra dans le prochain numéro) avec l'aimable autorisation de l'auteur et de la revue précitée.

Qu'est-ce qu'un intellectuel ?

L'INTELLECTUEL - COMMUNICATEUR, COURROIE DE TRANSMISSION, EXEGÈTE

L'intellectuel n'est pas "l'homme qui pense le monde", il serait plutôt l'homme qui transmet aux autres hommes ce qu'il pense lui du monde, de sa société ! Cette nuance est de taille, car la notion de transmission introduit un élément qui va s'avérer d'une grande utilité. Selon R. DEBRAY, "l'intellectuel n'est pas l'homme des idées, des nombres ou des lois, mais l'homme de la communication. Il a donc rapport aux hommes avant d'avoir

rapport aux choses ou aux notions, le second rapport s'enveloppe dans et s'enlève sur le premier, sa fonction est essentiellement politique, comme le veut le rapport de l'homme à l'homme ... Les idées peuvent varier, d'une époque à l'autre, d'un individu à l'autre, d'un jour à l'autre, mais l'invariant est la fonction. (...) Tout est négociable - idéologie, valeurs, positions - sauf l'essentiel : la faculté de les communiquer ! (...) Ce qui fait la différence spécifique de l'intellectuel, en quoi il est irremplaçable, c'est l'aptitude à faire de la politique, c'est-à-dire, à exercer une action sur autrui par communication d'information. La forme apparente est le contenu réel" (1).

Nous pourrions donc pour commenter retenir la notion de communication, de courtoisie de transmission comme premier critère de la fonction éventuelle d'intellectuel. Ce n'est pas suffisant, car le concept d'autodéveloppement exige, comme nous le verrons plus loin, que cette communication soit au service de la société. Nous trouvons ici les notions d'interprétation, d'intermédiaire, de traduction, de relais.

Cette première approximation de la définition de la "fonction intellectuelle dans une société", à quelque chose à faire avec l'interprétation de la société dans laquelle on vit, avec la communication de cette interprétation, avec le rôle d'intermédiaire, de relais de l'exégèse sociale.

Ce qu'il y a d'intéressant, c'est précisément grâce à cette "fonction intellectuelle", qu'une société est en mesure de se reconnaître; cette fonction apparaît alors indissociable du bon fonctionnement d'une société, car à la fois elle

(1) R. DEBRAY, Le Scribe, Ed. Grasset et Plaque, 1980 (éd. de poche), p. 289.

lui donne le moyen de "s'appréhender" et de faire face aux problèmes qu'elle doit reconnaître d'abord, vaincre et surmonter ensuite, puisque dans la définition proposée, il y a implicitement un élément de prospective ! C'est donc la fonction politique par excellence ! La fonction "miroir" aussi. Si ce n'était pas cela, tout le reste - fréquentation des salons (des "cabarets"), élucubrations cérébrales, le négativisme, les littérateurs, le débat "intellectuel vs anti-intellectuel", etc... - ne compte pas, ce serait l'amusement pour la galerie, de l'ambroisie pour les beaux esprits, des manifestations de snobisme d'une caste parasitaire et dont la disparition n'aurait aucun effet négatif sur une société, sauf peut-être celui de la disparition d'une curiosité.

L'ARTISAN AUSSI PEUT ET DOIT ASSUMER SA FONCTION INTELLECTUELLE

Cette façon de voir les choses et d'identifier une "fonction intellectuelle inhérente au bon fonctionnement d'une société", nous permet de désigner, par exemple, qui n'est pas, ou pas nécessairement, un intellectuel !

Ainsi, un savant n'est pas (ou pas nécessairement) un intellectuel; la science en tant que telle n'a pas besoin d'intellectuels ! Un professeur n'est pas pour autant un intellectuel, bien qu'il transmette des connaissances en soi à ses étudiants. Un chercheur n'est pas un intellectuel par définition.

Ce sont tous des travailleurs, utilisant des outils précis, mais en tant qu'outils, ces outils ne sont pas supérieurs hiérarchiquement parlant à d'autres outils utilisés dans la société.

(Cela est tellement vrai lorsqu'on se rend compte que l'utilisation de ces seuls outils ne permettrait pas à celui qui les utilise de survivre physiquement plus de quelques jours !)

Ce sont donc tous des travailleurs, des spécialistes, des producteurs de connaissances, donc des gens qui ont un rôle en soi très important pour la société, mais ce n'est pas qu'en ne faisant que cela qu'ils rempliraient automatiquement la fonction d'intellectuel !

Bien entendu, les milieux dits "intellectuels" traditionnellement, parce qu'ils véhiculent des connaissances apprises et savent manier la plume, constitueront sans doute une pépinière importante, des aspirants nombreux à l'exercice de la "fonction intellectuelle" dans la cité.

Mais les pôles de référence retenus permettent aussi de montrer pourquoi quelqu'un d'autre qu'un savant ou qu'un professeur peut aspirer à cet épithète d'intellectuel - plus il doit assumer cette fonction d'intellectuel sans quoi la société risque de périr. On peut citer en réalité toutes les forces vives d'un pays : les journalistes, les bourgeois, les femmes, les évêques et le clergé, les fonctionnaires, les artisans, etc. Mais oui, un artisan qui est en train d'inventer une machine, par exemple, fait bien plus qu'un travail purement "manuel" ; n'essaie-t-il pas de résoudre un problème de la société, grâce à ses connaissances à lui, en expérimentant, en interprétant la problématique particulière à laquelle il s'adresse ; n'est-il pas également un communicateur, un relais entre celui qui a un problème et la solution qu'il apporte ; ne fait-il pas de la prospective active ; ne remplit-il pas une fonction politique du moment où son invention modifiera le contexte social et déterminera des politiques particulières ?

Encore faut-il, bien sûr, qu'il ait les moyens de communiquer ! C'est essentiel.

L'INTELLECTUEL PAR EXCELLENCE

Cela nous amène à dire quelques mots sur certaines caractéristiques, vertus ou qualités qui devraient distinguer "l'intellectuel par excellence".

On pourrait dire qu'il devrait réunir, sinon toutes, du moins plusieurs des caractéristiques suivantes, s'il doit jouer efficacement son rôle de communicateur, d'interprète :

- ▶ être, constructivement et positivement, "subversif"
- ▶ allier une capacité de synthèse à une grande faculté analytique
- ▶ être éducateur d'un type particulier
- ▶ être pro-actif
- ▶ être généreux !

● "Constructivement et positivement subversif", parce qu'il ne doit jamais se contenter de l'acquis : le meilleur étant l'ennemi du bien, il doit sans cesse mettre en question, s'interroger, explorer, s'interpeller. Démystifier - acte essentiellement subversif ! Penser autrement - le vrai privilège d'un intellectuel !

Né pas poser les problèmes en fonction de la solution que l'on a déjà dans la tête, mais oser jeter un regard frais - naïf - sur les problèmes, oser penser pour soi-même - voilà qu'il faut du courage pour assumer son rôle d'intellectuel.

"positivement subversif", c'est le levain du progrès, c'est le premier ferment pour la vitalité d'une société - c'est l'enzyme de croissance, c'est le germe de la maturité; c'est le thermomètre de la capacité d'innovation d'un peuple!

"Constructivement subversif", c'est le dépassement précisément de ce que le philosophe Lalonde appelle cette force d'arrêt, de destruction, et d'inhibition que peut être la critique négative, négativiste, véritablement fléau pour un auto-développement véritable.

La pensée créatrice, la pensée originale est nécessairement "subversive", car elle pose des questions nouvelles, car elle renverse souvent un paradigme de pensée confortable pour encore être source d'inspiration en vue d'affronter les défis sociétaux nouveaux.

On pourrait dire, en paraphrasant Bachelard, que la culture de l'intellectuel devrait commencer par une catharsis mentale et affective ! Pour donner un exemple, on pourrait dire que, contrairement à tout paradigme de référence caractérisant les "handicaps" de développement majeurs du Rwanda, ce sont ces mêmes handicaps qui sont véritablement les "atouts" du Rwanda (on ne reproche tout de même pas au lion de ne pas avoir le cou de la girafe, bien que cela lui permette en principe de mieux voir les bêtes qu'il pourrait chasser) ! Cette fallacieuse façon d'interpréter un état de données comme étant des "handicaps" est une véritable plaie culturelle, car elle présuppose a priori le passage par une référence idéologique exogène, nécessairement aliénante quant aux potentialités de développement d'un pays, et paralysante quant à l'enthousiasme mobilisateur autour de la construction nationale.

Mais penser ainsi, c'est déjà

"subversif" par rapport à ceux qui ne pensent pas ainsi, alors qu'au fond, si l'intellectuel, dans le vrai sens du mot, ne réussit pas à contribuer à réduire cette aliénation culturelle, cette dénomination par le carcan des idées reçues de l'extérieur, il ne fera jamais oeuvre d'instrument de progrès pour son pays.

- Doué d'une capacité de synthèse doublée d'une grande capacité d'analyse, c'est dire à la fois les deux pôles de son champ d'activités de communicateur :
- analyse de synthèse, pour qu'il puisse contribuer à maîtriser la complexité croissante des systèmes sociaux (du moins intellectuellement)
- spécificité de connaissances qu'il doit relativiser par rapport "au tout", à d'autres connaissances.

Le rôle de l'intellectuel aujourd'hui, dans l'optique d'un auto-développement national, a certainement quelque chose à voir avec la maîtrise intellectuelle de la complexité croissante des problèmes qu'affrontent nos sociétés.

Pour beaucoup de gens responsables, la complexité croissante est devenue aujourd'hui le problème des sociétés humaines. Ainsi, il y a peu, le Vice-Recteur de l'Université des Nations Unies (U.N.U.) a résumé cela, lors du 10e anniversaire de cette institution, de la façon suivante : "Il est devenu évident que les complexités associées au changement social et culturel rapide et profond font partie du développement et présentent de nouveaux défis à l'action de gouvernement, tant à l'échelon local et national qu'à l'échelon mondial" (2).

(2) U.N.U. (Université des Nations Unies) - Work in Progress, vol. 9 n° 1, July, 1985

De même, l'intellectuel doit se sentir interpellé par une autre constatation caractérisant la gestion de la chose publique. C'est un fait que les Gouvernements nationaux réagissent souvent devant des problèmes complexes, en adoptant des politiques d'amélioration dont chacune est "rationnelle" en soi pour le problème particulier qu'elle est destinée à résoudre, mais qui ensemble aggravent les problèmes ou en créent de nouveaux.

C'est une question de cohérence, c'est une question de vision. Il faut de la vision. Un intellectuel sans vision, ce n'est pas un vrai intellectuel ! Il faut des gens dans la société capables de se hisser au niveau de ces défis et d'inspirer les gouvernements.

● Etre éducateur ! C'est une tâche exaltante dans le sens de tirer des relations entre ce que chacun fait dans son propre domaine, et qui, par définition, est limité, circonscrit, et les problèmes nationaux. C'est en fait dans cette dialectique, dans cette explication éducationnelle, que je verrais peut-être le mieux se réaliser l'intellectuel, car il y aurait ici comme un constant va-et-vient entre ce qu'il fait dans son domaine (scientifique et autre) ou dans ses activités tout court, et ce que cela peut apporter au développement national ; en réalité, il faudrait que ce qu'il fait soit constamment soumis à l'examen critique de son apport au développement de son pays - et c'est un champ très vaste, il y a de la place pour tout le monde ! -

Cette préoccupation pédagogique - auto-pédagogique aussi ! - doit constamment être présente dans tout ce qu'il fait, doit l'amener à soumettre ce qu'il entreprend à la logique des besoins nationaux.

Explicitier les fils de la cohé-

rence, débrouiller l'écheveau de problèmes compliqués, préparer le chemin à une véritable prospective, voilà au fond sa vocation pédagogique.

● Etre pro-actif ! C'est toute la justification d'une activité d'intellectuel dans une optique d'auto-développement ! En effet, si la voie de l'auto-développement apparaît souvent comme le dernier ressort digne d'une société, comme sa seule chance de s'en sortir, il faut que toutes les forces y concourent activement.

Etre pro-actif, pour un intellectuel, signifie alors être orienté vers l'action, vers le concret (et même un concept, en tant que tel, peut être concret). Il ne faut pas qu'il perde, ne serait-ce qu'une minute, de son temps en des futilités, en des plaisirs purement cérébraux (bien qu'en soi cela puisse être fascinant et procurer d'intenses satisfactions). Au stade actuel d'auto-développement, alors que la survie de nos sociétés n'est pas encore assurée, être pro-actif devrait devenir la règle d'or de tout intellectuel. Il faut absolument qu'il soit utile !

● Etre généreux, enfin ! En effet, la tentation est grande pour un intellectuel d'utiliser son savoir, ses connaissances, ses relations, pour la défense d'intérêts particuliers qui ne coïncident pas nécessairement avec ceux de la nation. Il n'y aurait rien de plus mesquin, de plus irresponsable que d'utiliser ses talents d'intellectuel pour défendre des causes intéressées pervertissant la vie et l'économie d'une nation. Ce serait la plus sûre manière de ruiner un pays.

Explicitier les fils de la cohé-

Si P. Bourdieu a raison de dire que "s'il n'y a plus d'intellectuels, il n'y aura plus de défenseurs des grandes causes" (3), on doit bien considérer l'auto-développement de son propre pays comme la plus belle, la plus grande cause qui soit aujourd'hui.

Ce n'est qu'un esprit généreux qui puisse s'y atteler vraiment. La quintessence de l'intellectuel généreux, c'est probablement ce que l'on peut appeler "l'intellectuel aux pieds nus". Ils existent. Pour le plus grand bonheur de leurs peuples.

Leur maxime semble être empruntée au titre d'un livre de D. Rougemont : "PENSER AVEC LES MAINS" ! On ne peut que fremir devant cette incompréhensible attitude - résultat d'un système d'enseignement pseudo-élitiste ou d'une aliénation culturelle de type néo-colonialiste ! - qui fait que, par moments, certains "intellectuels" - mais qui, selon notre définition, ne le sont pas ! - semblent éprouver du mépris, soit pour le travail manuel, soit pour l'implication de leurs propres personnes dans la construction, même matérielle, de leur pays. "PENSER AVEC LES MAINS", véritable, "en mettant la main à la pâte" lui-même, le véritable intellectuel trouve ici le fond de sa vocation d'intellectuel généreux !

Un jour, j'ai demandé à certains de mes collègues rwandais ce qu'un "intellectuel" pouvait signifier pour eux. Les réponses, directes, spontanées, coïncidaient : c'est un être honnête, incorruptible, qui pense à l'avenir de son pays et non pas à ses propres avantages, qui fait de la prospective, qui aide les paysans et les artisans, qui défend les intérêts de son pays !

(3) P. Bourdieu (du Collège de France), dans le Nouvel Observateur, 12/18 sept. 1986 : "D'abord défendre les intellectuels"

C'est dire l'énorme responsabilité qui pèse sur les épaules des intellectuels du Rwanda. Il y a une envergure, une très grande envergure dans ce concept d'intellectuel vu sous l'angle de son rôle dans l'auto-développement national.

C.A. JEANNERET



Dans notre dernier numéro M. MUKESHI-MANA Alphonse mettait en cause l'actuel système de vulgarisation agricole et invitait à une sensibilisation-motivation des agriculteurs-éleveurs. En écho à cet appel le présent article suggère la "non-directivité", ce qui ne signifie nullement le laisser-faire. C'est une méthode qui permet aux paysans d'être eux-mêmes les moteurs de leur développement car ils auront compris l'enjeu du problème.

La non-directivité comme pédagogie de l'animation rurale

GENERALITES SUR L'ANIMATION RURALE

La vie d'un groupe social est conditionnée par la participation de ses membres. Participer, c'est prendre part à une activité ou à un projet communautaire. La participation peut se faire librement ou sous la contrainte de l'animateur. Dans tous les cas et quel que soit l'objectif poursuivi dans le cadre du développement rural par exemple mettre au point un projet concret, discuter un problème commun, etc..., l'animation consiste à éveiller, à susciter l'intérêt de tous les membres du groupe pour une question précise. Elle tend à encourager les gens à être conscients de leurs besoins et à acquiescer le désir et la volonté des changements souhaités. Elle se présente comme une "fonction diffuse et partagée". Tout le monde est à la fois animateur et animé. Les rôles et le statut de chacun sont connus. Les informations internes

circulent librement et chacun peut les contrôler, en évaluer le bien-fondé car il en comprend le langage et connaît ceux qui le véhiculent.

Cependant, la société africaine est, comme on le sait, en transition et l'animation collective propre au monde rural traditionnel est appelée à se modifier suite à des informations venant de l'extérieur. Quel sens prend-elle ? L'animation dans un univers africain est "une fonction tendant à donner vie à un certain projet de société à travers une situation concrète vécue par un groupe social. Trois éléments sont à considérer dans cette animation : un modèle socio-culturel venant de l'extérieur du groupe à animer (projet de société) - un groupe social-cible auquel ce modèle est destiné (ici les paysans africains) - un groupe d'animateurs venant de l'extérieur ou choisis parmi les bénéficiaires de l'animation" (1).

En résumé, l'animation dans les sociétés rurales (en transition) cesse d'être spontanée pour devenir délibérée, explicite. Elle permet de débloquer le développement rural. Celui-ci apparaît comme un ensemble de changements que les paysans décident eux-mêmes d'introduire dans tous les aspects de la vie sociale et qui suppose une ferveur et un engagement populaire. A ce propos, P.HOUËE considère le développement rural comme une "question de conscience, de volonté et de création" (2). En effet, ni les connaissances techniques, ni les grands investissements financiers, ni les meilleures techniques de gestion ne suffisent pour

(1) S. CRAPUCHET, Sciences de l'Homme et Professions Sociales, Toulouse, Privat, 1974, p. 455.

(2) P. HOUËE, Les étapes du développement rural, Edition Economie et Humanisme, Paris, 1972, p. 256.

créer le décollage du milieu rural s'ils ne sont pas soutenus par l'enthousiasme de la population dudit milieu.

La politique qui tend à développer les milieux ruraux doit donc s'élaborer à partir de l'environnement non seulement économique mais aussi social et mental des populations concernées.

Toutefois, l'un des problèmes qui se posent dans les pays africains serait celui de trouver des méthodes les plus appropriées pour transmettre les innovations en milieu rural et les faire adopter par les paysans. La question se pose en termes suivants : étant donné les caractéristiques propres aux sociétés rurales africaines, comment faire véhiculer et assimiler de nouvelles valeurs susceptibles de produire des changements positifs chez les paysans ? C'est tout le problème de la pratique pédagogique qui est posé ici. Il implique l'examen de la nature des relations qui doivent exister entre d'une part, les agents de développement, transmetteurs de connaissances, d'attitudes, de techniques et d'autre part, les paysans.

Les méthodes utilisées jusqu'ici dans maints endroits sont centrées sur le contenu des innovations. On part de l'idée selon laquelle il faut inculquer au paysan le savoir et la technique pour lui permettre de se rapprocher du modèle de la société dite développée. Coercitives, autoritaires, de telles méthodes ne tiennent pas compte de la signification que ce savoir peut avoir chez les paysans. En un mot, on n'envisage pas le problème du point de vue du paysan mais plutôt des résultats. De telles pratiques pédagogiques sont illustrées par l'expérience de "projets pilotes".

LES PROJETS PILOTES

L'on fait appel à des experts étrangers pour préparer et diriger un projet concret et limité (un champ expérimental à mettre en valeur, planter des semences en ligne, trier les semences, creuser les fosses septiques pour faire disparaître les moustiques dans un rayon déterminé, etc.).

On y consacre des moyens matériels adéquats. Les experts peuvent se faire aider par des nationaux formés pour le projet par de courtes sessions de formation et de recyclage périodiques. L'on peut ainsi choisir des paysans modèles "pilotes" auxquels les encadreurs (experts étrangers et des nationaux) consacrent beaucoup de soins. Quel que soit le domaine où porte leur encadrement (agriculture, santé, habitat, etc.) on pense que l'action portera "tâche d'huile". Cela veut dire qu'elle impressionnera les autres ruraux qui adopteront les nouveaux procédés et les apprendront facilement.

Or, malgré sa généralisation, cette méthode de "démonstration en vitrine" présente beaucoup de risques dans les campagnes africaines : "- de telles expériences sont le fruit d'une organisation qui reste extérieure au milieu rural. Une fois que les experts étrangers et leurs collègues nationaux sont partis, le projet cesse et la masse rurale continue à vivre comme par le passé.

~ le technicien ne stimule pas l'initiative paysanne.

~ la formation est négligée au profit des résultats tangibles et immédiats.

~ le paysan "pilote" choisi et formé par le techni-

Cien étranger au milieu est perçu comme un "déviant". Il est marginal et met en danger la cohésion du groupe. Tôt ou tard, les autres feront comme lui. D'où le mécanisme de défense des paysans" (3).

En définitive, la méthode de "projet pilote" ne permet pas, du point de vue psycho-sociologique, d'introduire de véritables changements dans les sociétés rurales. Animés de l'extérieur, les "projets pilotes" restent extérieurs aux paysans et l'on pourrait en dire autant des réalisations spectaculaires (grands barrages, hôpitaux, bureaux, utilisation des tracteurs, etc.) destinées à séduire les masses rurales.

LA NON-DIRECTIVITE COMME OUTIL

D'ANIMATION PAYSANNE

Contrairement à ce qui vient d'être dit, nous préconisons "l'approche non-directive" afin de faire participer les masses rurales aux projets de développement.

Il ne nous semble pas superflu en effet de rappeler que le développement rural est surtout une question de conscience, de créativité et de participation populaire. L'animation doit par conséquent viser à opérer, déclencher cette prise de conscience collective, à transformer cette volonté en projet cohérent et aboutir à une mise en action de la population par la mobilisation de ses ressources et de son énergie.

(3) E. RAULIN et E. RAYNAUD, L'aide au sous-développement, Paris, PUF, 1980, p. 140.

Initiée par Carl ROGERS, psychothérapeute américain qui l'a expérimentée dans le cadre de la pratique médico-pédagogique (en psychothérapie et en éducation), l'approche non-directive repose sur la conviction de l'auto-développement positif de l'individu.

En matière d'animation rurale, le postulat fondamental de cette méthode est que le milieu paysan (naturel et humain) contient des ressources nécessaires pour son auto-développement. Ce qui importe pour le paysan, c'est d'avoir un esprit de créativité pour assurer celui-ci. Cependant la nature de la relation "paysan-animateur technicien" peut favoriser ou non ledit développement. En milieu rural, les caractéristiques de cette relation "paysan-animateur" sont les suivantes :

"~ écart du point de vue d'instruction
~ perception (par le paysan) de l'animateur comme porteur de modèles culturels urbains et modernistes représentant un état de société supérieur.
~ considération des informations données par l'animateur comme des messages d'une autorité supérieure à laquelle il faut se soumettre" (4).

Ces caractéristiques telles qu'elles se présentent et telles qu'elles sont perçues provoquent des inhibitions chez les paysans et bloquent l'évolution de leurs sociétés.

Dès lors, pour parvenir à un "auto-développement rural", la relation "animateur-animé" devrait être radicalement modifiée. Voici les éléments qui feraient de cette relation un climat propice à l'évolution :

(4) E. RAULIN et E. RAYNAUD, op. cit., p. 150.

★ La congruence' ou 'l'état d'accord'

L'animateur doit être dans ses échanges avec le paysan exactement ce qu'il est et non se couvrir de la peau de mouton. Il doit s'efforcer de comprendre aussi authentiquement que possible les sentiments des paysans. Tous les sentiments éprouvés au cours de la relation doivent être vus par l'animé. C'est la transparence.

★ 'L'empathie'

L'animateur doit ressentir le monde intérieur de l'autre (animé), son cadre de valeur comme s'il était le sien, sans toutefois y lier son propre sentiment.

★ La 'considération positive'

L'animateur doit considérer et valoriser le paysan comme étant riche de potentialités et ainsi lui réserver une attitude d'accueil.

★ La technique du 'reflet' ou de la reformulation ou du 'miroir'

Dans son dialogue avec le paysan, l'animateur reformule la pensée ou les idées exprimées par ce dernier. Il lui facilite ainsi l'expression de ce qu'il sent et de ce qu'il fait. C'est le feed-back où le technicien montre au paysan qu'il a compris. Il faut effectivement que le paysan se sente compris et qu'il puisse dire : c'est cela que j'ai voulu dire" (5).

(5) C. ROGERS, Les relations thérapeutiques : les bases de leur efficacité in Bulletin de psychologie, n° 224, Vol XVII, octobre 1963, p19.

Examinons maintenant comment le technicien-animateur peut traduire concrètement ces différentes attitudes dans le domaine de l'animation rurale.

LES PHASES DE L'ANIMATION RURALE

Toute pédagogie qui vise à mobiliser les énergies des masses doit, comme nous l'avons souligné précédemment, prendre son point de départ dans les échanges menés au sein du groupe. Il y a lieu de se poser une série de questions : quels sont les différents moments de cette pédagogie ? Comment le technicien doit-il s'y prendre pour amener la communauté paysanne à adopter des innovations ? Comment s'établissent les échanges "technicien-paysan" ?

En premier lieu, le cadre technicien (animateur) ferait mieux d'étudier tous les aspects de la vie rurale en rapport avec les problèmes agricoles : savoir les occupations de la population, les organisations sociales existantes, leur fonctionnement et la structure du pouvoir. Il convient de signaler cependant que l'animateur aura tout à gagner à ne pas se mêler dans des éventuelles luttes des clans pour ne pas donner l'impression qu'il prend position pour l'une ou l'autre partie.

L'animateur doit également connaître le régime foncier existant, les cultures du milieu, les périodes de semence et de récolte, etc.

En second lieu, il devra se familiariser avec les paysans, se faire connaître et faire connaître son programme. Il attachera une grande importance à toutes sortes de réunions avec les paysans; car ce sont des occasions favorables

de diffuser les idées de l'innovation technique à introduire.

Dans sa mission de mobiliser la population en vue d'accroître la production vivrière, le cadre-animateur devra appliquer la technique d'"auto-analyse", c'est-à-dire le groupe analyse tous les aspects de la situation agricole présente. Le cadre-animateur peut procéder de la manière suivante : il présente le thème, essaie de lancer un débat autour des problèmes qui y ont trait et préoccupent la population. Il expose brièvement sa manière de voir la situation agricole et alimentaire dans le village; précise qu'il appartient aux paysans de trouver des solutions appropriées, et qu'il se met à leur service pour les conseiller, les aider s'ils le désirent. Il précise en même temps en quoi peut consister son aide (conseils techniques dans le domaine agricole).

Le groupe de participants (paysans) au débat cherche des solutions aux problèmes posés. Ils parlent librement et proposent toutes sortes de solutions possibles. Ils examinent les conséquences et l'opportunité de chacune d'elles. Le cadre animateur se limite chaque fois à ne donner qu'un avis de technicien. Ayant eux-mêmes établi la problématique, les objectifs, les méthodes de travail, etc., les paysans peuvent se mettre d'accord sur certains projets, par exemple :

- ~ planter les semences en ligne, éliminer les adventices, creuser des fosses anti-érosives, etc.
- ~ utiliser de l'engrais (compost, feuilles mortes, etc.)
- ~ employer des semences sélectionnées afin d'avoir une grande capacité de production, faire des irrigations, etc.

Après avoir proposé des solutions possibles, vient l'étape de la mise sur pied d'une

action concrète. Le groupe choisit des actions qui peuvent être lancées. L'animateur se contente chaque fois de faciliter sa tâche (du groupe) en reformulant de temps en temps la pensée des uns (technique du miroir), les idées exprimées par les autres, en coordonnant les débats, en invitant les bavards à la modestie et en encourageant les timides. D'une manière générale, le cadre-animateur doit s'efforcer autant que possible de laisser l'entière liberté au groupe tout en veillant à l'évolution du débat.

L'adoption des méthodes modernes de culture par les paysans peut se faire de différentes manières :

- Le milieu rural à animer se trouve proche d'un centre d'expérimentation agricole

Dans ce cas, l'animateur peut inviter un groupe de paysans qu'il conduira à ce centre afin de leur apprendre sous forme de séminaire, des techniques modernes de culture. Dans ce centre, les paysans acquièrent de nouvelles connaissances, établissent des débats autour de celles-ci en visitant les jardins pilotes du centre. Ils peuvent ainsi voir, discuter et comparer les résultats qu'ils peuvent obtenir ailleurs. A la fin du séminaire, les paysans novateurs regagnent leurs milieux d'origine où ils vont mettre en pratique tout ce qu'ils ont vu et appris au centre. Ils seront à leur tour des animateurs encadrateurs de leurs homologues du milieu. Ils pourront faire au village des champs pilotes à l'instar du centre d'expérimentation.

- Le milieu rural à animer ne se trouve pas à proximité d'une station agricole

Dans ce cas également, l'animateur demandera alors parmi les paysans, des volontaires qui sont disposés et disponibles pour es-

sayer l'application des nouvelles techniques culturelles dans leurs champs. Il leur apprendra comment expérimenter les nouvelles méthodes. Il pourra ensuite organiser les visites des autres paysans aux champs d'expérimentation.

Dans le premier comme dans le second cas, la population discute ensemble des résultats obtenus par des paysans modèles. L'attitude du cadre-animateur reste toujours non-directive et consiste à :

- ~ faciliter les échanges et faire progresser les débats
- ~ clarifier la discussion par de courtes interventions de synthèse
- ~ faire le point des débats faits lors d'une séance
- ~ veiller à ce qu'on ne s'écarte pas du thème central du débat.

Une telle approche permettant aux paysans de trouver eux-mêmes des solutions offre les avantages suivants :

- 1~ former les paysans à l'autonomie, à la créativité et à la responsabilité. En se substituant à l'encadreur, le "groupe-paysans" a l'impression qu'on le traite en adulte. La motivation est plus grande. Une fois l'encadreur parti, le projet continue car il est pris en charge par l'ensemble de la population qui en fait son affaire.
- 2~ faire interioriser les problèmes par les paysans et les faire se sentir concernés.
- 3~ modifier radicalement la nature de la relation entre cadre-animateur et les paysans.
- 4~ prendre conscience de la nécessité de changer le mode de production.

CONCLUSION

Pour que les communautés rurales africaines puissent progresser, c'est-à-dire vivre mieux, avoir une bonne santé, produire plus, elles doivent se libérer de toutes sortes de domination (culturelle, économique, politique, etc.) qui pèsent sur elles. Le rôle de l'animation rurale dans ce processus doit être décisif.

En effet, cette libération ne saurait se faire sans un changement des mentalités, des comportements et des structures sociales qui, dans les sociétés rurales africaines, constituent des obstacles à toute action visant l'épanouissement de l'homme.

Les méthodes d'animation sont nombreuses et de portée différente. Notre propos n'était pas de les étudier pour pouvoir les comparer et dire que telle méthode est plus valable que telle autre dans un milieu donné. Notre objectif consistait plutôt à souligner la contribution de la non-directivité à l'animation rurale dans les pays africains en voie de développement.

L'approche non-directive, mieux la non-directivité existe depuis longtemps et a d'abord été utilisée en psychothérapie et en pédagogie. Depuis, elle s'étend dans tous les domaines de la vie sociale groupale où se posent des problèmes de relation entre les deux êtres ou deux groupes impliqués dans un processus de changement : "maître-élèves", "médecin-malades", "moniteur-séminaristes", "encadreur-paysans", etc.

L'animateur qui adopte une attitude non-directive dans ses rapports avec les paysans

doit se refuser de décider à leur place et de développer ainsi chez eux tout sentiment de dépendance à son égard. Son souci de favoriser l'autonomie des personnes adultes est essentiellement basé sur la foi en leurs aptitudes propres dans le processus de leur développement.

En tout état de cause, il est préférable pour l'agent de développement d'adopter la ligne de conduite qui reconnaît aux paysans le droit et le privilège d'être responsables d'eux-mêmes.

La population doit prendre une part active à un ensemble de projets dans le secteur sanitaire, social et culturel destinés à modifier les conditions de vie dans les campagnes.

Toutefois, le fait pour l'encadreur de laisser la liberté aux paysans ne signifie pas que la non-directivité est confondue avec le laisser-faire, encore moins avec la tolérance. Il s'agit pour ainsi dire, d'une certaine attitude d'acceptation, sans réserve, d'accueil chaleureux des personnes (paysans) et du groupe en communication et en relation avec soi; avec leurs caractéristiques propres, leur originalité, leurs potentialités, leur capacité à devenir autres que ce qu'ils sont présentement.

De même, la non-directivité n'empêche pas l'encadreur-animateur de répondre à une demande formulée par les paysans. Refuser une telle demande sans explications convaincantes serait se retirer du groupe, être défensif. Du fait qu'il doit se comporter comme un animateur, le technicien doit se mettre à la disposition des paysans pour les aider à formuler leurs problèmes, à fixer des objectifs et les méthodes de travail, établir des priorités ou pour faire des démonstrations.

J. RWISHEMA

Oui à l'exode rural

On ne peut affirmer que les rwandais, dans leur ensemble, aient adopté une relation positive face à la ville. A l'exception des musulmans, les citadins de Kigali gardent beaucoup de comportements et de réflexes paysans. Rien d'étonnant donc si le discours que tiennent ces citadins sur l'avenir et le développement du Rwanda est lui-même peu cohérent. Il reflète l'ambiguïté de leur propre situation. Ils vivent en ville, mais leur discours exalte la campagne. Ils font carrière en ville, mais ils discernent l'avenir du pays dans le développement rural. Bien que les terres à défricher se fassent rarissimes, ils prônent le retour des chômeurs, petits bandits, filles-mères et indigents à la campagne. Ils considèrent l'exode rural comme néfaste, alors qu'ils ont eux-mêmes, dans le temps, emprunté le même chemin. Les célibataires de Kigali choisissent leurs fiancées, de préférence, parmi les filles restées à la campagne, ou alors, en tout cas, parmi celles dont la vie, le travail et le mode de pensée urbains n'ont pas trop modifié le caractère et le comportement traditionnels. Et que dire des familles urbaines qui font régulièrement venir de leur colline d'origine boys et boyesses?

THESE DU PROFESSEUR SIRVEN

Il est temps de reconsidérer ce discours et de trouver une approche plus cohérente du phénomène urbain, ainsi qu'un discours moins ambigu sur la ville. Contrairement à l'idéologie officiellement adoptée et répétée à maintes occa-

sions, il s'avère que la ville offre à des jeunes gens intelligents d'origine rurale incomparablement plus de chances que le village, tout en tenant compte de la précarité du marché du travail. Pierre SIRVEN, qui fut professeur à l'Université Nationale du Rwanda, vient de confirmer cette thèse pour le Rwanda. Il l'avait déjà esquissée dans un article paru dans DIALOGUE N° 95 (1982). On pouvait lire que le taux d'occupation de la population active à Kigali est de 76%, pourcentage "très élevé pour une ville du tiers monde". "Kigali, avec une croissance urbaine de 10% par an, devient moteur, non seulement de l'urbanisation du pays, mais aussi du développement avec la création d'industries de substitution de plus en plus nombreuses et la multiplication des emplois". Le professeur SIRVEN reprend cette thèse dans un livre paru sous le titre : LA SOUS-URBANISATION ET LES VILLES DU RWANDA ET DU BURUNDI (1984). Il y plaide en faveur de la ville.

"La ville est la seule capable de résoudre en partie le problème démographique du Rwanda et du Burundi et le désenclavement de ces Etats" (726). Pierre SIRVEN qui s'étonne de la "sous-urbanisation extrême" du Rwanda et du Burundi qui n'atteint que 4% de la population totale des deux pays (722) consacre toute son attention à relever et analyser les facteurs qui ont conduit le Rwanda et le Burundi à ce "blocage urbain", alors que la relative densité de population, qui date de toujours, aurait pu conduire depuis longtemps à l'essor d'embryons urbains. Parmi ceux-ci, la religion chrétienne. Bien qu'à ses origines elle était essentiellement urbaine, "elle a joué le premier rôle dans le blocage urbain, par son implantation et surtout par ses activités" (107). Le paysan n'avait pas besoin d'aller en ville, la mission s'étant dotée d'une école, d'un dispensaire et plus tard d'un magasin (TRAFFIRO, dont les origines remontent à une initiative d'Eglise), d'une banque populaire.

n'ont pas manqué d'influencer la mentalité du Rwanda (et du Burundi) et ainsi forger le comportement et le discours ambigus de sa population sur la ville que nous avons relevés plus haut. C'est que "la ville est d'essence étrangère. Elle est non-conforme à la civilisation du pays et dangereuse pour l'ordre établi" (4).

LE SEUL ESPOIR : L'URBANISATION

Ce blocage urbain, il faut le surmonter, car c'est seulement après avoir dépassé un certain chiffre de population qu'une ville, dans le monde sous-développé, devient génératrice d'emplois dans les secteurs de l'économie moderne ainsi que dans le secteur tertiaire-primaire, qu'on appelle au Rwanda "le secteur non-structuré". C'est pourquoi, pense le Professeur SIRVEN, "le démantèlement de l'université à Butare a porté un coup d'arrêt à l'extension de cette petite ville, sans pour autant donner une forte croissance à Ruhengeri près de laquelle s'élève la nouvelle faculté des Lettres" (725).

Et SIRVEN termine son ouvrage - dont l'immense intérêt, pour notre pays, est de stimuler une réflexion idéologiquement figée - par une citation fameuse : "dans un pays pauvre, un rural sans terre et sans emploi n'est qu'un vagabond et un mort en sursis". Tandis que "dans une agglomération urbaine il réussira à subsister". "Le seul espoir pour les dix millions de rwandais et les sept millions de burundais de l'an 2000 est l'urbanisation de leurs pays" (728).

Les résultats des recherches scientifiques doivent sortir des tours d'ivoire que sont les centres de recherche pour être portés à la connaissance du grand public. Sur-tout quand ils intéressent spécialement ce public. C'est dans cet esprit que nous vous présentons cet article. Sûrs que les quelques termes techniques inévitables ne diminueront en rien sa compréhension.

La valeur thérapeutique de l'Umubilizi

UN MOT SUR LA MEDECINE TRADITIONNELLE

Pris dans sa globalité, le terme "médecine traditionnelle africaine" ne semble pas aisé à définir. En effet, cet art met en oeuvre un ensemble de pratiques socio-culturelles, souvent mal cernées par les observateurs, même très attentifs, auxquelles l'africain recourt pour procurer à ses semblables le bien être physique, moral, mental et spirituel. La maladie elle-même n'y est pas définie de manière figée, mais comme un état désagréable dans lequel les situations tel que l'échec dans la vie professionnelle, les relations sociales les causes surnaturelles ... sont incriminables, au moins au même titre que les troubles physiopathologiques, accessibles aux méthodes de diagnostic de la médecine européenne.

Il devient alors plus ou moins possible de saisir pourquoi les moyens thérapeutiques

des tradipraticiens* représentent également une longue liste de matériaux, comprenant des plantes, des pierres, des peaux et des organes d'animaux, des actes "chirurgicaux", des paroles incantatoires, des signes, des gestes, des objets de toute sorte...

Parmi les moyens thérapeutiques palpables, nos observations et nos recherches nous ont montré que partout en Afrique (sans doute aussi ailleurs) les plantes constituent un élément moteur de la thérapeutique traditionnelle. Elles jouent un rôle très prépondérant. Il en fut d'ailleurs autant dans la médecine occidentale des premiers jours, avant que cet outil thérapeutique n'ait été partiellement détrôné par la chimie organique de synthèse. Signalons, au passage, que la tendance actuelle dans le monde entier est de revenir à cette utilisation des plantes comme source de médicaments, tant il reste vrai, comme le dit Jean Valnet, que "la nature reste encore, et sans doute pour longtemps, la plus perfectionnée de tous les laboratoires du Monde".

C'est ainsi que l'étude biologique (chimiothérapeutique, pharmacologique) des plantes utilisées par les tradipraticiens rwandais nous a permis de justifier les résultats bénéfiques souvent obtenus dans cette médecine, et ce grâce à la mise en évidence dans ces mêmes plantes, des substances douées d'activités biologiques reconnues. En plus, ces investigations ont montré que les plantes médicinales rwandaises tiennent une place de choix dans les recherches effectuées actuellement pour trouver de nouveaux médicaments surtout dans des secteurs où la médecine européenne se trouve la moins armée (ex. la thérapeutique antivirale).

* tradipraticiens : Un terme communément accepté pour désigner les thérapeutes qui soignent non pas par les techniques de la médecine européenne, mais par le savoir puisé dans leur propre milieu socio-culturel.

Une série de plantes médicinales ont déjà fait objet de recherche dans le cadre des travaux du Centre Universitaire de Recherche sur la Pharmacopée et la Médecine Traditionnelle (CURPHAMETRA). Certains de ces travaux constituent des inventaires ou des screenings pour une activité biologique donnée, d'autres sont des études menées en profondeur.

En ce qui concerne la présente étude chimiothérapeutique et pharmacologique également très fouillée dans laquelle nous extrayons les données de la présente publication, trois plantes parmi les plus utilisées ont été sélectionnées, grâce notamment aux indications des screenings rapides qui avaient laissé supposer certaines activités intéressantes. Ces plantes choisies sont :

- Rubus rigidus Sm., de la famille des Rosacées, appelé UMUKERI en kinyarwanda (langue nationale)
- Lantana trifolia L., de la famille des Verbenacées, appelé UMUHENGGERI en kinyarwanda
- Vernonia amygdalina Del., appartenant à la famille des Astéracées (Composées), appelé UMUBILIZI en kinyarwanda.

Seuls seront rapportés dans la présente publication, d'ailleurs d'une manière succincte, les résultats obtenus avec la troisième plante, UMUBILIZI.

V. amygdalina (Umubilizi) est une Astéracée, appartenant, comme son nom scientifique l'indique, à la sous-famille des Vernoniées. Cette sous-famille est très largement répandue dans l'Afrique tropicale et intertropicale. On la trouve par exemple en Guinée (Conakry et Equatoriale), au Cameroun, au Soudan, au Ghana, en Uganda, au Kenya, au Zaïre, en Tanzanie, en Angola, en Zambie et au Zimbabwe.

Au Rwanda, V. amygdalina est rencontrée partout mais avec une prépondérance au Bugarama, dans la forêt de Nyungwe, à Kigali, au Sud du parc national Akagera et aux environs du lac Mubindi, à Ruhengeri, à Gisenyi, au Mutara près du lac Ihema, dans les environs de Rusumo, au Mayaga et au Bugesera. Elle pousse spontanément de 100 à 1800 m ; parfois rudérale mais souvent elle est plantée autour des habitations.

Dans notre pays, comme partout en Afrique, l'utilisation de V. amygdalina (Umubilizi) en médecine traditionnelle semble être la mesure de sa grande distribution géographique. Les usages contre les syndromes ci-après ont été inventoriés : maladies infectieuses, vers intestinaux (chez l'enfant et chez l'adulte), troubles circulatoires, hépatites, stérilité des femmes et frigidité, troubles rhumatismaux,



Vernonia amygdalina:

affections dermatologiques, affections cardiaques, morsures de serpents. Elle est même utilisée à des fins alimentaires, surtout en Afrique orientale et méridionale. Au Rwanda, UMUBILIZI est une des plantes dont l'utilisation thérapeutique se rencontre dans chaque famille, presque au même titre que *Tetradenia riparia* (Umuravumba). Il y aurait même lieu de signaler son usage généralisé chez les éleveurs qui administrent aux bovins plusieurs litres de jus de cette plante pour traiter les verminoses et les autres affections du tractus digestif.

MODELES SCIENTIFIQUES UTILISES ET ACTIONS RECHERCHES DANS CETTE ETUDE

★ La mise en évidence de l'activité chimiothérapeutique antibactérienne et antifongique a été menée en recourant aux méthodes dites de dilution et de diffusion.

Pour l'une ou l'autre de ces méthodes, nous avons testé une série de micro-organismes représentatifs des grands groupes reconnus comme principaux agents responsables des maladies en microbiologie classique.

★ L'activité antivirale des extraits de la plante et celle des produits isolés et purifiés a été étudiée suivant une technique beaucoup plus complexe dont les grandes lignes sont résumées ci-après.

En effet, comparée aux tests précédents, la manipulation des virus exige une attention beaucoup plus particulière et qui n'est pas toujours familière à toute personne appelée à manipuler les micro-organismes pathogènes. C'est d'ailleurs pour cela qu'il existe actuellement

peu de laboratoires* qui se spécialisent dans ce genre de recherche. Ceci vient de certaines raisons majeures qui pourraient être schématisées comme suit.

► La nature de l'entité virus elle-même : le mot virus semble très bien connu dans le langage de la vie courante. Même les gens des milieux non spécialisés parlent des virus comme agents responsables de certaines maladies.

Ce qui est parfois perdu de vue, c'est que parmi les micro-organismes capables de provoquer des états pathologiques chez les hommes et les animaux, le virus se présente à la fois comme quelque chose d'artificiel tout en étant capable d'une certaine performance; artificiel parce que de par lui-même le virus est incapable de se développer et de fabriquer les diverses molécules biochimiques indispensables à sa survie; c'est un parasite intracellulaire totalement dépendant des mécanismes vitaux de la cellule hôte. Cependant, une fois à l'intérieur des cellules vivantes, ce même virus y provoque des états pathologiques pouvant même devenir irréversibles si l'on n'intervient pas à temps. Le virus réussit donc, pour ainsi dire, à détourner pour son propre compte, le code biochimique dont les cellules se servent pour fabriquer et charpenter les diverses protéines indispensables à la vie.

► La nature et l'exigence des milieux de culture: Les cellules vivantes constituent donc le seul milieu apte à entretenir les virus. Or, la manipulation et la conservation "in vitro" des cellules pour les utiliser chaque fois qu'on le souhaite n'est pas une chose aisée. Il s'avère pourtant indispensable de disposer des souches cellulaires en pleine vitalité pour y développer les virus

* Les tests antiviraux exposés dans cette étude ont été effectués au laboratoire de Microbiologie et de Virologie de l'Université d'Anvers, Antwerpen" à Anvers.

et y observer leurs effets en croissance normale, ou en croissance éventuellement ralentie ou entièrement bloquée par l'action d'un produit antiviral qu'on recherche. Ces cellules elles-mêmes ont besoin d'un milieu nutritif dont la qualité est telle qu'il les maintiendra en vie durant tout le temps souhaité et sans interférence possible avec la croissance du virus devant être étudié sur les cellules.

Plusieurs types de cellules peuvent être utilisés pour l'étude de l'activité antivirale.

Des cellules de VERO* ont été utilisées dans cette étude. Elles offrent l'avantage d'avoir une croissance uniforme, permettant la formation des couches monocellulaires. De plus, les virus utilisés s'y reproduisent bien, sans interférence avec les résultats des analyses.

► La nature de l'action recherchée :

L'infection virale est intracellulaire. Ce n'est pas le cas des autres agents pathogènes qu'il suffit, pour les soigner, de les éliminer du tractus digestif ou du système cardiovasculaire ou d'une de ses parties. Le virus mène une vie intime avec la cellule hôte. Ainsi l'arsenal thérapeutique antiviral reste réduit puisqu'il n'est pas facile, du jour au lendemain, de synthétiser un produit sélectif, doué d'un mécanisme d'action si délicat: détruire le virus tout en laissant intacte la cellule qui héberge ce virus.

Le terme "antiviral" est utilisé souvent pour désigner des substances dont les actions sont parfois si éloignées que l'on pourrait se demander si ceux qui l'emploient le perçoivent de la même façon. En effet, plusieurs produits peuvent, d'une façon ou d'une autre, s'attaquer aux virus pour

* Une souche de cellules qui a été préparée à partir d'une race de singe.

neutraliser leurs effets surtout "in vitro"; ce n'est pas pour cela qu'on doit les appeler antiviraux, sans établir une discrimination. Il est absolument indispensable de disposer des substances dont la spécificité permet leur utilisation "in vivo" sans toucher aux mécanismes vitaux de la cellule hôte. Même parmi ces produits il s'avère parfois indispensable de marquer une distinction entre l'action antivirale directe et l'action indirecte résultant notamment de l'effet de certaines substances que l'organisme peut produire lui-même grâce à une stimulation de celui-ci (système immunitaire).

Le choix des virus à utiliser dans les tests est effectué de façon à avoir des souches représentatives de différents groupes connus en virologie classique.

Ainsi l'Adenovirus a été retenu comme représentant des virus à ADN sans enveloppe, tandis que le Poliovirus et le Cocksachievirus représentent les groupes des virus à ARN sans enveloppe (PICORNAVIRUS), le Herpes celui des virus à ADN avec enveloppe, le virus de la Rougeole et le Semliki Forest celui des ARN portant l'enveloppe.

★ L'activité de V.amygdalina(Umbilicalis) sur le système cardiovasculaire a été mise en évidence en utilisant les modèles expérimentaux suivants :

- les plaquettes sanguines de lapin ont permis d'étudier l'inhibition de l'agrégation plaquettaire en relation avec les maladies de nature rhumatismale.
- les oreillettes droite et gauche de cobaye ont permis de rechercher l'action thérapeutique éventuelle au niveau cardiaque.
- l'artère centrale de l'oreille du lapin a permis d'étudier l'action des différents produits isolés

de V. amygdalina à ce niveau, permettant ainsi de déceler leurs effets au niveau de la circulation périphérique.

D'autres matériaux et techniques scientifiques plus raffinées ont permis d'étudier ces produits en profondeur afin de mettre en évidence leur action au niveau des mécanismes biochimiques de la vie cellulaire. Il ne semble pas indispensable de reproduire in extenso tous ces détails sophistiqués dans le cadre de la présente publication.

QUELQUES RESULTATS INTERESSANTS OBTENUS LORS DE L'ETUDE SCIENTIFIQUE DE V. AMYGDALINA "UMUBILIZI"

[1] A partir de la poudre des fleurs de V. amygdalina, nous avons préparé un extrait sec, facilement manipulable qui, après fonctionnement préliminaire, nous a fourni une sous-fraction possédant une activité antivirale très intéressante. Cette sous-fraction manifeste son action contre le groupe des Picornavirus dont le virus de la Poliomyélite constitue le représentant typique. La sous-fraction en question est active à une concentration très faible et qui ne manifeste pas d'effets toxiques sur les cellules vivantes. D'ailleurs la même étude a montré que la plante Umubilizi se classe parmi les espèces végétales qui ne sont pas particulièrement toxiques. Il y a lieu de rappeler, à ce sujet, l'utilisation très fréquente de cette plante comme additif alimentaire.

Ceci revient donc à dire qu'il est tout à fait réaliste d'envisager pour le futur, la mise au point d'une préparation (médicament) antivirale à partir de cette espèce végétale qui, en plus,

a l'avantage de pousser très facilement au Rwanda et partout en Afrique.

[2] Sans entrer dans les détails très techniques, signalons que la rigueur scientifique avec laquelle nous avons voulu démontrer notre assertion ne permettrait pas d'arrêter l'investigation à ce stade, sans montrer les structures chimiques responsables de cette action thérapeutique. La purification ultérieure de la sous-fraction a ainsi permis d'isoler et d'identifier une série de molécules chimiques dont certaines possèdent une activité antivirale intéressante en plus d'autres effets thérapeutiques.

■ Signalons tout d'abord un groupe de flavonoïdes : la quercétine, des 3-méthoxyflavones, le kaempferol, la rutine (rutoside). Ce dernier est déjà bien connu dans le monde médico-pharmaceutique. Il se rencontre dans plusieurs spécialités, souvent associé à la vitamine C dans le traitement de la fragilité capillaire.

Presque tous ces flavonoïdes ont manifesté une action antivirale, mais ce sont les 3-méthoxyflavones (3-méthylquercétine et 3, 3'-diméthylquercétine) qui se sont montrés les plus intéressants dans ce domaine : ils sont doués d'une action antivirale (antipolio) qui se manifeste à une concentration aussi faible que 10 nanogrammes. De plus, ces produits très actifs ont été isolés dans la plante à une teneur de 0,8% par rapport à la poudre séchée à l'air ambiant.

Au point de vue mécanisme d'action, les méthoxyflavones exercent leur effet antiviral sur les virus intracellulaires et empêchent la formation de l'acide rubonucléique (ARN) et des protéines virales sans interférer avec le métabolisme des cellules hôtes; ils font partie du groupe des antiviraux vrais.

■ Nous avons ensuite isolé de cette fraction de V. amygdalina un produit appelé Vernolide qui, comme nous le verrons dans la suite, occupe également une place capitale dans la justification du pouvoir thérapeutique de cette plante. Il s'agit d'un produit terpénique pouvant être rattaché à la santonine qui a déjà été utilisée comme vermifuge.

■ Puisque l'extrait total de la plante et de la fraction semipurifiée avaient manifesté également une action contre l'agrégation plaquettaire, nous avons essayé de voir lequel des produits isolés pouvait justifier cette activité et tout en élargissant l'investigation sur d'autres secteurs du système cardiovasculaire.

Nous avons obtenu les résultats ci-après :

► Le Vernolide exerce une action complètement réversible sur l'agrégation plaquettaire induite par l'acide arachidonique, ce qui laisse supposer un effet bénéfique de ce produit dans certains désordres circulatoires, notamment des maladies de nature rhumatismale.

► Les 3-méthoxyflavones possèdent également cette activité pharmacologique, mais à des doses élevées comparativement à celles qui se sont montrées actives contre les virus.

► Les mêmes flavonoïdes ont manifesté un effet chronotrope positif sur l'oreillette droite et une action antiarythmique sur l'oreillette gauche. Cet effet s'est manifesté également à des doses plus élevées que celles qui sont actives contre les virus mais tout en restant inférieures à celles qui manifestent un effet toxique sur les cellules de VERO. Ces constatations nous ont permis de conclure qu'en ce qui concerne la plante UMUBILIZI, c'est l'activité antivirale qui est de loin la plus intéressante au point de vue thérapeutique, mais sans exclure la

possibilité d'obtenir des effets bénéfiques au niveau cardiovasculaire.

► Pendant que nos recherches étaient en cours, un autre groupe de chercheurs travaillant indépendamment de nous a isolé et identifié le Vernolide à partir d'une autre espèce de Vernonia (V. colorata) originaire de la Côte d'Ivoire. Ces chercheurs ont en plus, montré que ce produit possède une activité antiparasitaire et antiprotozoaire (contre les amibes), à un niveau proche de celui des vermifuges utilisés actuellement en thérapeutique (ex. métronidazole = Flagyl). Nos travaux phytochimiques, associés aux recherches bibliographiques ont ainsi permis, du même coup, de montrer l'origine de l'action thérapeutique obtenue par les tradipraticiens rwandais quand ils utilisent la plante Umubilizi pour soigner les vers intestinaux.

CONCLUSION

Parmi les moyens thérapeutiques des tradipraticiens les plantes occupent une place de choix. En effet, même si comme l'affirment certains spécialistes, le verbe, la suggestion et d'autres attitudes non matérielles se rencontrent très fréquemment dans les systèmes thérapeutiques traditionnels, ces éléments apparaissent comme une toile de fond d'une médication presque toujours présente préparée à partir des plantes médicinales. Les études effectuées à l'aide des techniques scientifiques de recherche montrent que toutes les plantes utilisées par des tradipraticiens renferment des substances douées d'activité biologique qui justifient leur utilisation. La plante Umubilizi prise dans la flore médicinale rwandaise peut être considérée comme un des exemples justifiant cette affirmation.

Nous avons déjà dans une publication antérieure montré que cette espèce végétale possédait des produits inhibiteurs de l'aggrégation plaquettaire induite par l'acide arachidonique. La présente investigation, plus complète, a permis d'isoler et d'identifier des structures chimiques dotées d'actions plus diversifiées. Nous avons noté surtout l'activité contre le virus de la poliomyélite. La grande distribution géographique de cette espèce, sa large utilisation en thérapeutique traditionnelle africaine ainsi que l'importance de l'activité biologique que nous avons mise en évidence place la plante UMUBILIZI parmi celles qui illustrent le mieux la valeur thérapeutique des plantes médicinales africaines.

Ainsi, au delà d'un simple rapport sur les résultats obtenus en étudiant scientifiquement une plante de la flore médicinale rwandaise, nous croyons, avec Xiao Pei Gen, que l'application des méthodes scientifiques à l'évaluation des remèdes traditionnels permet aussi d'ouvrir des voies de recherche très prometteuses pour les sciences médico-pharmaceutiques de demain.

Dr. P.C. RWANGABO



MÉDECINE

TRADITIONNELLE

Eglise d'ici et d'ailleurs

Interpellation aux évêques du Rwanda

Le 27 mai dernier, lors de la visite "ad limina" des évêques du Rwanda, le Pape leur a adressé un message d'encouragement dans leurs responsabilités pastorales. Et le premier juillet, à l'occasion des 25 ans d'indépendance de notre pays, le Chef de l'Etat invitait les Eglises à s'engager encore davantage pour le progrès du Rwanda. Nous publions ici de larges extraits de cette double interpellation.

"N'AYEZ PAS PEUR"

FAIRE FACE AUX DEFIS

Votre nation est méritante et respectée dans le monde international. Mais c'est encore une jeune nation, qui va fêter le 1er juillet ses vingt-cinq ans d'indépendance. Les ressources économiques sont limitées pour une population qui s'accroît rapidement sur un territoire aux dimensions modestes. Cela demande des conditions de développement difficiles à mettre en œuvre, et surtout un sens du bien commun et une moralité publi-

que qu'à bon droit le Président de la République veut promouvoir.

L'Eglise aussi est jeune. Elle est appelée à se développer, à prendre toutes ses responsabilités, à donner son témoignage spécifique, dans le respect des personnes. Tandis qu'elle doit poursuivre la première annonce auprès de ceux qui ignorent la Bonne Nouvelle du Christ, elle doit entreprendre comme une seconde évangélisation, en profondeur, des catéchumènes et des baptisés, au prix d'une sage inculturation qui imprègne les mentalités et les moeurs, à la manière du levain, du sel, de la lumière qu'est l'Evangile. Et déjà, elle doit en même temps faire face à d'autres défis modernes, venus souvent de nations dites développées, sur le plan économique et scientifique, et qui comportent des tentations de matérialisme pratique, d'hédonisme, de sécularisation abusive.

Tout cela ne doit nullement décourager les Pasteurs, puisque j'ai dit que votre Eglise dispose, avec la grâce du Seigneur, des moyens d'y faire face. Mais il faut demeurer vigilants, se demander si l'Eglise met bien à profit les conditions favorables dont elle a bénéficié ou bénéficie, pour éviter les pièges qui lui attireraient des dommages ou des critiques justifiées, et pour bâtir sur le roc. Dans l'Evangile, Jésus nous dit qu'il faut commencer par s'asseoir pour réfléchir au meilleur moyen de construire (cf. Lc 14, 28-30).

Pour vous, cette préparation comporte, avec la prière toujours primordiale, l'analyse clairvoyante des situations, en dialogue avec vos collaborateurs prêtres et laïcs; la mobilisation des forces vives dont dispose l'Eglise; l'établissement de plans pastoraux d'ensemble, avec des priorités précises; les engagements courageux et concrets qui s'imposent. La route est celle qui est balisée par le Concile Vatican II et le Synode

extraordinaire de 1985; leurs orientations spirituelles ou leurs prescriptions canoniques doivent s'incarner dans la vie des communautés, selon l'ecclésiologie de communion, l'esprit de co-responsabilité et le sens du service que ces assises ont soulignés. Ainsi, sous votre responsabilité de Pasteurs, de Maîtres et de Pères, chacun pourra apporter sa pierre vivante à l'édifice. Dans ces conditions, on pourra parler d'un nouveau départ, d'un nouveau printemps de l'Eglise au Rwanda. Ce que j'ai dit à toute l'Eglise au seul de mon pontificat, je le redis à vous : "N'AYEZ PAS PEUR".

COLLABORATEURS DES EVEQUES

Vous aurez toujours le souci de porter une grande attention à vos prêtres, vos coopérateurs, qui sont aussi pour vous des fils et des amis (cf. Christus Dominus, n. 16). Vous savez le réconfort qu'ils trouvent dans votre charité, dans le dialogue confiant avec vous; ils ont besoin aussi d'être encouragés à profiter ensemble de moyens de ressourcement spirituel et doctrinal, au cours de rencontres, de sessions d'aggiornamento, ou autres moyens de formation permanente. Ce que vous avez envisagé pour eux dans les "Statuts du clergé diocésain" pourra constituer un stimulant approprié. De même, la mise en oeuvre de leur responsabilité dans le cadre des Conseils presbytéraux prévus par le Code constituera un apport bénéfique pour eux et pour vous. Il y a aussi une relève à préparer pour certaines responsabilités pastorales et administratives que, jusqu'ici, les missionnaires ont assumées avec générosité.

Un grave enjeu est celui de la formation des futurs prêtres. Les difficultés qui ont surgi dans l'attitude de certains séminaristes ont

manifesté de graves problèmes que vous vous attachez à résoudre, dans le dialogue, en confiant une plus grande responsabilité au Supérieur et aux éducateurs, en veillant à une formation approfondie sur le plan intellectuel et spirituel, et en faisant mieux comprendre les exigences de disponibilité et de désintéressement que comporte le service ecclésial pour ceux qui ont choisi d'y consacrer leur vie, leurs forces, leur cœur. Le problème demeure donc avant tout, chez vous comme ailleurs, celui des formateurs, qu'il s'agisse du stade propédeutique, du séminaire de philosophie ou de celui de théologie qui ont forcément des liens entre eux.

Les petits séminaires ont aussi une grande importance, et il vous faudra prendre les décisions qui s'imposent pour que, au niveau diocésain ou interdiocésain, ils remplissent vraiment leur rôle d'initier à la foi, à la vie de prière et à l'apostolat, les candidats au sacerdoce.

Vous avez la chance de bénéficier de la prière, de l'apostolat, de l'œuvre éducative de beaucoup de Congrégations religieuses, dont les membres étaient ou sont des missionnaires d'autres pays, mais aussi des Rwandais, qui ont même fondé leurs instituts religieux et deviennent à leur tour missionnaires.

La responsabilité qu'ils assument dans plusieurs domaines de la pastorale diocésaine fait d'eux des collaborateurs précieux, dont le service mérite beaucoup d'estime et un effort d'information, de consultation, de corresponsabilité dans les décisions. Ils auront à cœur, de leur côté, d'accepter l'intégration qui convient dans la vie de l'Eglise particulière, leur charisme propre étant respecté.

UN LAICAT RESPONSABLE

L'Eglise au Rwanda est certainement consciente du rôle que les laïcs chrétiens doivent exercer dans les communautés ecclésiales et dans la société. Le prochain Synode romain des Evêques avavera encore cette conscience. Déjà les catéchistes ont eu leur part très importante dans l'évangélisation. Mais c'est dans tous les domaines qu'il faut préparer un laïcat responsable, capable de divers engagements apostoliques. Je pense au monde rural, mais aussi au monde de la culture, de l'université qui forge les élites intellectuelles de demain. Les aumôniers aideront les mouvements, notamment ceux de l'Action catholique, à étendre leur action et surtout à l'approfondir, en lui gardant sa finalité apostolique.

La famille, en particulier, doit être défendue et aidée dans le développement de ses valeurs. Je sais le souci que vous en avez. Il y a toute une catéchèse sur la famille qu'il faut assurer aux diverses étapes de la vie, particulièrement pour la préparation au mariage, sur le plan doctrinal, moral et spirituel. Il faut compter sur l'entraide des jeunes foyers. La femme a un rôle important dans la famille comme dans la société. Il importe aussi de ne pas négliger les causes, économiques ou sociales, de nombreuses unions matrimoniales irrégulières, comme les migrations intérieures, et le manque de dot.

De son côté, l'explosion démographique que suggère un effort de régulation des naissances, respectueux des relations conjugales, de l'amour et de la vie. L'Eglise y a pris sa part, en créant le Secrétariat pour l'Action familiale; mais elle cherche surtout à former les consciences. Je souhai-

te que la pastorale familiale que vous mettez en oeuvre porte tous ses fruits dans la vie concrète de vos concitoyens.

La jeunesse constitue une autre priorité qui a sa place dans la pastorale d'ensemble. Les jeunes sont très nombreux, ils cherchent des possibilités d'instruction, et surtout de travail. Cette situation risque de les durcir ou de les décourager. L'enjeu est capital, et il faudra mobiliser les énergies pour trouver des solutions.

FORMER LA CONSCIENCE MORALE

L'Eglise ne peut se désintéresser de la situation sociale du pays. Il est de son devoir de continuer à apporter une coopération qui est appréciée et nécessaire.

La responsabilité directe du bien commun de la nation appartient à la communauté politique. Celle-ci et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes sur le terrain qui leur est propre. L'Eglise tient à assurer cette indépendance pour exercer sa mission spirituelle, et pour demeurer le signe et la sauvegarde du caractère transcendant de la personne humaine (cf. *Gaudium et spes*, n. 76).

Mais l'Eglise et la communauté politique sont, à des titres divers, au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Il est normal qu'elles recherchent une saine coopération, dans la compréhension et le respect du rôle de l'autre.

Actuellement, devant les graves problèmes de pauvreté, de développement que la nation

doit affronter, l'Eglise au Rwanda continuera son oeuvre précieuse dans le domaine de l'assistance, de la santé, de l'éducation; elle est encore appelée à prendre des initiatives concrètes de promotion humaine. Mais, étant donné les inégalités sociales qui demeurent, la misère des pauvres et certains faits de corruption ou autres abus que l'Autorité civile elle-même a dénoncés, il y a urgence à former la conscience morale des citoyens et notamment de ceux qui ont des responsabilités. Pour cela, on attend de l'Eglise l'exemple du service désintéressé, du partage dans la pauvreté; on attend d'elle une parole prophétique qui montre où sont les maux dont souffre la société, et une action qui manifeste un amour préférentiel pour les pauvres. C'est dans ce sens que sera assuré l'avenir de la nation rwandaise qui, malgré ses limites, dispose des forces morales suffisantes pour entreprendre les réformes salutaires, et pour être, en cette région de l'Afrique et sur la scène internationale, un modèle de convivialité.

"Il faut que nous entendions davantage les Eglises s'exprimer..."

Jean Paul II

Je lance ici un appel à l'Eglise catholique, aux Eglises protestantes, à toutes les communautés religieuses de notre pays, pour qu'elles réfléchissent, au nom de la dignité de chacun d'entre nous, au nom de la dignité de notre pays, à leur rôle de responsables moraux de la formation de la conscience de la population, afin qu'elles légitiment cet arbitre suprême qu'est la conscience de chacun, pour que chaque couple puisse envisager comme sa solution à lui celle que sa conscience

lui dictera face au nombre d'enfants qu'il veut avoir, face au problème grave que constitue la croissance démographique galopante pour la survie physique même de nos enfants...

... Notre réflexion s'adresse maintenant à cette force morale et spirituelle considérable que représentent l'Eglise, les communautés religieuses dans notre pays.

Nous leur devons, Militantes et Militants, une très grande part de notre progrès social; l'oeuvre accomplie par les Eglises sur le plan de la santé, de l'éducation, de l'organisation sociale et du développement communautaire est inestimable.

En cette journée de joie et de reconnaissance, nous tenons à leur rendre un hommage vibrant de sincérité et de chaleur pour ce qu'elles ont fait pour notre développement depuis 25 ans. Et cet élan doit se renforcer et se poursuivre. Il est de mon devoir d'inviter, et d'encourager, toutes les forces vives du pays à s'exprimer au sujet des problèmes que celui-ci affronte, au sujet des solutions envisageables pour résoudre ces problèmes.

Il faut que nous entendions davantage les Eglises s'exprimer sur les grands problèmes et défis de notre pays, se joindre au débat sur le développement, apporter sur un certain nombre de phénomènes l'éclairage particulier qui peut être le leur.

Il faut que les membres de toutes ces associations et congrégations religieuses, au-delà des apports spirituels, montrent qu'ils vivent bien toutes les réalités nationales. Qu'ils participent davantage à l'éducation morale de notre jeunesse. Il faut que ces membres vivent et pratiquent l'UMUGANDA, nos efforts collectifs de développement,

L'UMUGANDA expression de notre volonté, la volonté de tout le peuple rwandais de compter d'abord sur ses propres forces. L'UMUGANDA notre engagement à unir nos efforts. Car nous lutterons ensemble, nous construirons ensemble nos routes, nos dispensaires, nos églises. Avons-nous oublié que c'est ainsi, par la seule force de leurs bras et de leurs mains, sans grue, sans machines, que c'est ainsi que nos parents, nos mères et nos pères ont bâti toutes ces cathédrales ?

HABYARIMANA Juvenal

"La célébration de l'Indépendance de notre pays doit raviver en nous le sens de la responsabilité: on pourrait presque mettre en équation les deux mots et dire "indépendance" égale "responsabilité".

Que chacun de nous, prêtres, religieux, religieuses, laïcs engagés, nous en prenions conscience très concrètement, et que nous aidions les fidèles qui nous sont confiés, à assumer de mieux en mieux, dans un esprit évangélique, les réalités temporelles de la politique, du social, du travail, de l'éducation, de la santé, etc... Que les enseignants soient les apôtres des enseignants, les médecins et tous les agents de la santé publique, les apôtres de leurs pairs. Que les politiciens soient les apôtres des politiciens, les juristes et les juges de tous ceux qui travaillent avec eux.

Apôtres, non seulement pour qu'ils "pratiquent", comme on dit, la religion qu'ils professent, mais surtout pour que, dans l'accomplissement de leur fonction, ils soient honnêtes, assidus à leur travail, généreux, véritables serviteurs du peuple, et non pas profiteurs et négligents".

Mgr André PERRAUDIN, in *TRAITÉ D'UNION* N° 264

DIALOGUE A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER

- TROUVEZ LUI DE NOUVEAUX ABONNES

DIALOGUE vous offre un abonnement gratuit sur 10 nouveaux abonnements que vous lui gagnez

- OFFREZ DES ABONNEMENTS A DES AMIS, A DES INSTITUTIONS

La Mission Française de Coopération et d'Action Culturelle a donné l'exemple en offrant plus de 200 abonnements à toutes les Ecoles Secondaires du Pays

- FOURNISSEZ DE LA PUBLICITE

Au cours des dernières années, la publicité a représenté 15% des recettes ordinaires de la revue : cela a permis de maintenir l'abonnement à un prix abordable.

Tout autour de nous bien des signes et des situations interpellent le prêtre sur son engagement, in concreto, dans le monde d'aujourd'hui. Il ne saurait s'y dérober sans trahir sa mission. Mais comment s'y prendre ? Le texte suivant ébauche une piste de réflexion. Il est tiré de la revue CHOISIR, N° 310, octobre 1985, p. 5-10.

Prêtres et Politique

LE NOEUD DU PROBLEME

L'exemple récent du Nicaragua a montré que l'articulation entre religion et politique n'est pas aisée. On se souvient de la visite du Pape dans ce pays; on sait aussi que les évêques ont eu des conflits avec les sandinistes. Et l'on a en mémoire les difficultés causées aux quatre prêtres qui font partie du gouvernement : le Saint-Siège, arguant notamment du nouveau droit canon, a exigé qu'ils quittent ce poste, sous peine de sanctions ecclésiastiques. Ces événements, et d'autres en Pologne ou aux USA (où plusieurs prêtres et religieux furent aussi mis en demeure d'abandonner leur fonction politique ou de quitter leur ordre), donnent un regain d'actualité à la réflexion sur l'articulation entre le religieux et le politique, de même que sur les risques de clericalisme ecclésiastique. L'analyse sociologique montre qu'il est impossible d'envisager une religion qui n'ait des effets sur la société;

la doctrine officielle de l'Eglise catholique affirme aussi qu'il est impossible de proclamer la bonne nouvelle sans participer au combat pour la justice et à la transformation du monde. Il ne peut donc être question de prétendre à une séparation totale du religieux et du politique. Mais qu'en est-il des distinctions possibles, et sans doute nécessaires, entre les fonctions politiques et religieuses ?

Il y a vingt ans à peine, il était couramment admis dans l'Eglise catholique qu'un prêtre exerce certains mandats politiques, à condition qu'il le fasse en accord avec ses supérieurs. C'est ainsi que, jusque dans les années soixante, il y eut pratiquement toujours en Belgique un prêtre sénateur, coopté par le Parti Social Chrétien (PSC). Pourtant, depuis quelques décennies, de telles situations créent un malaise. Les non-croyants, et une bonne partie des croyants, refusent de plus en plus ce genre de cléricalisme. Dans cette perspective, le Concile du Vatican a pris une position nouvelle par rapport à l'articulation de la religion et des choix politiques : tout en soulignant que ces choix n'étaient pas étrangers à des valeurs, et donc à l'Evangile, il a opté pour un pluralisme politique des catholiques. Ceux-ci peuvent, tout en croyant au même Christ, diverger sur les analyses de société et sur les options socio-politiques. Ainsi, alors qu'il y a une trentaine d'années, les évêques et certains curés intervenaient en période électorale par des directives parfois fort précises, ces pratiques ont aujourd'hui à peu près disparu, au grand soulagement de beaucoup.

Cependant, une fois admis le principe de la distinction entre le politique et le religieux, de nombreuses questions demeurent. On sait celles qui se posent lors de prises de positions d'évêques sur des questions morales relatives à la paix, la guerre, l'économie, le racisme, la sexualité, l'avortement, le développement, etc. D'autres surgissent

aussi quand des prêtres estiment que leur souci de l'Evangile les amène à accepter ou à rechercher des fonctions proprement politiques. Le nouveau droit canon, en application depuis 1984, semble être inter-prété de manière à mettre fin à ces dernières situations en interdisant aux prêtres et religieux d'exercer une fonction politique (c. 285, § 3) sauf dis-pense exceptionnelle de leur évêque (c. 87, § 1). Dans la pratique, depuis quelques années, le Saint-Siège a mené une politique dans cette direction, mais en général il a visé des prêtres ou des reli-gieuses dont les positions contre l'avortement n'é-taient pas nettes ou, comme au Nicaragua, des prêtres jugés trop "progressistes".

VIEUX COMME L'EGLISE

Remarquons pourtant que le droit canon n'est pas aussi absolu que certains le croient ou d'autres le voudraient. D'abord le code du droit canonique de 1983 (pas plus d'ailleurs que celui de 1917) n'énonce pas dans ce domaine une norme absolue, mais une loi, au sens de norme juridique, sur un point particulier. Une telle loi n'oblige pas en cas d'inconvénient proportionné qu'il y aurait à l'observer. C'est chose traditionnellement sous-entendue, à laquelle rien ni personne ne peut s'opposer dans l'Eglise, sous peine de devenir aliénant. De plus, selon l'interprétation traditionnelle du droit, un prêtre, s'il est vraiment indispensable dans une fonction politique, est excusé d'observer un tel canon (bien que, selon les normes d'une saine "prudence", il devra examiner, avec des membres de la communauté chrétienne et ses supérieurs hiérar-chiques, la mesure dans laquelle il est vraiment indispensable). De plus, la promulgation du Code de 1983, interdisant pour les prêtres et les reli-gieux l'exercice d'une fonction de responsabilité

politique, "n'exclut certainement pas le cas exceptionnel de suppléance" (1).

Même ceux qui jugent certaines de ces interventions du Saint-Siège partisans, et peut-être déplorables, reconnaissent que la distinction entre la fonction sacerdotale et la fonction politique est bienvenue. Après tout, la démocratie se porte généralement mieux quand le cumul des mandats est interdit. On accepte, par exemple, de moins en moins qu'un mandat syndical soit cumulé avec un mandat politique; pourquoi ne refuserait-on pas qu'un prêtre (c'est-à-dire quelqu'un ayant reçu une fonction de direction dans une communauté chrétienne) soit en même temps membre du gouvernement ou du parlement? De ce point de vue, on ne peut qu'applaudir le nouveau droit canon.

Mais quand, dans une institution, une nouvelle législation est introduite, l'effet heureux visé peut s'opposer à d'autres objectifs du groupe. Une loi demande donc souvent un temps de rodage et parfois d'ajustement. Et là, on peut se demander si la politique du Saint-Siège est adéquate.

LA SUPPLÉANCE N'EST PAS EXCLUE

Depuis des siècles, on a trouvé tout à fait normal que, parfois, des évêques ou des prêtres s'engagent dans des actions ne relevant pas de leur sacerdoce, simplement parce qu'il est des moments où toute personne disposant d'un certain

(1) J.M. Guerrero S.J., in "L'engagement socio-politique et la vie religieuse" in Vie Consacrée, 1984, N° 6, p.353.

leadership est la bienvenue (2). Qu'on se souvienne, par exemple, du pape qui alla au-devant d'Attila pour sauver Rome. D'ailleurs, à moins de promouvoir une religion entièrement privée (et donc bien traditionnelle), il y aura toujours des cas limites où le discernement ne sera pas aisé. L'histoire de moines quittant leur monastère pour faire face à une situation sociale urgente est aussi vieille que la vie religieuse; en cela l'histoire de la communauté d'Ernesto Cardenal, quittant la vie contemplative pour rejoindre les sandinistes, est classique dans l'Eglise. On sait d'ailleurs que certains ordres religieux - comme les templiers - ne se comprennent historiquement que dans la perspective d'une certaine indissociation entre action "séculière" et action "religieuse". Et ce n'est pas un décret du droit canon qui résoudra ces cas venant du vécu. Il y aurait cependant à chercher de nouvelles structures institutionnelles et juridiques, plus à même de refléter la complexité de la vie et des situations diverses.

Les conflits présentés plus haut viennent de ce que l'Eglise ne semble pas disposer d'institutions juridiques capables d'intégrer deux attitudes saines, apparemment opposées. D'une part, il est sain qu'un prêtre, chargé d'un mandat dans

(2) Le fait qu'un prêtre assume une tâche qui ne relève pas directement de son sacerdoce ne supprime pas l'exigence pour le prêtre de consacrer toute son existence à l'édification du corps du Christ et de son Royaume; il faut néanmoins aussi se rendre compte que cette exigence n'est en fait pas propre aux prêtres, mais commune à tous les humains, et base même de la vie chrétienne. Cette exigence cependant ne peut être interprétée - sous peine de s'écarter de l'esprit même de l'Evangile - d'une manière totalitaire en subordonnant tout à une représentation parti-culière de ce qu'exigerait le Royaume de Dieu.

la communauté chrétienne, ne fasse pas de "la" politique (même s'il est impossible de faire le moindre sermon un peu concret sans faire "du" politique). D'autre part, il est sain aussi qu'à certains moments un prêtre puisse estimer prioritaire de s'engager dans la politique. Mais comme quitter le ministère sacerdotal est toujours pratiquement perçu dans l'Eglise catholique comme une sorte de trahison, l'impasse est grande. Il ne semble pas y avoir de place intermédiaire : ou le prêtre exerce son ministère (et donc agit comme "leader" mandaté de la communauté chrétienne) ou il ne l'exerce plus (et cela n'est possible que par une "suspense" qui a toujours un caractère de sanction). Il n'y a pas de place possible pour quelqu'un qui abandonnerait - au moins provisoirement - son mandat dans la communauté chrétienne pour qu'il n'y ait pas confusion entre ce mandat et un autre qu'il exercerait dans l'ordre politique. En envisageant ainsi un prêtre qui n'exercerait pas son mandat dans la communauté chrétienne, il ne s'agit nullement de réduire le sacerdoce à un mandat purement fonctionnel. Il est, en effet, traditionnel dans le catholicisme que le sacrement de l'ordre soit plus qu'une fonction; il introduit le prêtre dans une position spéciale au sein du peuple de Dieu, qui le marquera pour toute la vie. Mais il est aussi traditionnel de reconnaître qu'il peut y avoir des raisons pour ne pas exercer le ministère sacerdotal.

MANDAT PRESBYTERAL ET MANDAT POLITIQUE

Selon la conception classique, un prêtre exerçant une fonction politique en raison d'une excuse ou d'une dispense valable n'aurait pas à quitter son ministère sacerdotal pour cela. Bien plus, il ne pourrait le faire, même pour un temps, car, dans l'exercice de son mandat politique, il

ne devrait pas se contenter de "la dimension purement terrestre" du Royaume de Dieu. Il continuerait à présider la célébration eucharistique, même si, dans la pratique, il avait moins de temps à consacrer à l'exercice du presbytérat. On remarquera d'abord la faiblesse de cette position, dans la mesure où le souci de dépasser ce qu'on appelle "dimension purement terrestre" du Royaume de Dieu est la mission de tout chrétien. De plus, cette position ne semble pas percevoir l'ambiguïté inhérente au cumul du mandat presbytéral dans la communauté chrétienne avec un mandat politique. La raison en est sans doute qu'elle tient peu compte du second Concile du Vatican lorsqu'il distingue le souci de l'Evangile de la pluralité des engagements politiques compatibles avec celui-ci. Cette position classique, comme la plupart des doctrines théologiques antérieures à Vatican II, a de la peine à intégrer le conflit qui peut apparaître dans la communauté chrétienne du fait de la pluralité, parfois conflictuelle, des engagements politiques légitimes des chrétiens. Or, c'est cette réalité qui donne une importance à la distinction entre le mandat presbytéral et le mandat politique. Après tout, dans une Eglise où il était pratiquement admis qu'il n'y avait qu'une position politique légitime, si un prêtre était amené à assumer un mandat politique, la question de la confusion d'un mandat presbytéral était peu importante. Il était pratiquement admis que son engagement politique n'était qu'une expression de son engagement pour le Royaume. Dans l'Eglise d'après Vatican II, où l'on ne croit plus qu'un engagement politique puisse être une expression directe d'un engagement pour le Royaume et où, au contraire, la diversité des engagements politiques est considérée comme légitime, la question de la distinction entre les deux mandats est entièrement renouvelée. La doctrine de Vatican II, admettant le pluralisme des engagements politiques, peut être un argument supplémentaire pour que le prêtre - dont la mission est aussi de témoigner d'un Royaume dépassant les engagements

particuliers - évite les mandats politiques; mais ce pluralisme est un argument important pour qu'une fois un tel mandat accepté, on évite de donner l'impression d'engager l'Eglise. Il importe donc que, d'une part, les autorités ecclésiastiques ne soient pas amenées à donner leur aval à cet engagement, et que, d'autre part, on ne puisse le confondre avec la mission ecclésiastique du prêtre.

ENGAGEMENT TEMPORAIRE

Une solution à cette question difficile deviendrait pourtant possible si le droit de l'Eglise permettait à un prêtre d'abandonner pour un temps l'exercice de son "mandat sacerdotal", en vue de remplir une fonction à laquelle il s'estime appelé par Dieu et qui serait difficilement compatible avec ce "mandat". Répétons-le, il ne s'agit pas ici de mettre en question le caractère "ineffaçable" du sacerdoce, mais d'admettre qu'il y a parfois de bonnes raisons pour qu'un prêtre fasse autre chose que le ministère presbytéral, au moins à titre provisoire. Ainsi, il a toujours été considéré comme sain qu'un prêtre (ou un religieux) abandonne pour un temps son ministère pour se consacrer à un besoin important de sa famille; pourquoi ne pas avoir la même attitude si un prêtre estime devoir consacrer ses énergies aux besoins de son peuple (rappelons que, selon les enseignements sociaux de l'Eglise, la nation est une société au même titre que la famille) ? On pourrait, par exemple, concevoir que le droit ecclésiastique prévoit un statut spécial - sans aucun caractère de sanction - pour un prêtre qui prendrait momentanément distance de l'exercice de son mandat dans la communauté chrétienne pour se consacrer à une tâche de ce genre. Ce statut aurait évidemment à prévoir des dispositions pour qu'il soit possible de distinguer cet

engagement politique (toujours particulier dans le pluralisme légitime des politiques) de la mission spécifiquement presbytérale. Ainsi un prêtre qui s'engagerait dans la politique pourrait avoir à abandonner sa "juridiction" sacerdotale et ne plus fonctionner comme animateur de la communauté chrétienne (sauf sans doute les cas exceptionnels où des fidèles le lui demanderaient pour une raison sociale, ce que prévoit d'ailleurs sagement l'ancien droit canon). Il ne s'agirait donc nullement d'une sanction; ce nouveau statut serait plutôt une réponse à une nouvelle situation culturelle, plus soucieuse qu'auparavant de distinguer les mandats exercés par une personne.

UNE DISTINCTION DIFFICILE

Dans une telle hypothèse, une situation comme celle du Nicaragua serait tellement plus simple. Il serait clair que les actions des "prêtres ministres", comme celles de n'importe quel chrétien, doivent être distinguées de l'engagement des communautés chrétiennes en tant que telles. Actuellement, cette distinction n'est pas aisée. En effet, si un évêque - ou le Saint-Siège - laisse un prêtre occuper un poste ministériel, il donne l'impression d'appuyer le gouvernement; s'il refuse, il donne l'impression de le désavouer. Il serait plus sain que le droit de l'Eglise évite aux évêques d'être placés devant de telles alternatives. Pour cela, il faudrait que si un prêtre décide de s'engager dans la politique, il devienne clair qu'il le fait, comme tout autre chrétien, à titre personnel, mais sans que cela ne l'amène à des ruptures avec l'Eglise. On notera d'ailleurs qu'en Belgique, lorsqu'un prêtre a récemment été élu au parlement européen, les évêques ne se sont pas laissés enfermer dans ce dilemme. En évitant à la fois de donner l'impres-

sion de le "soutenir" ou de lui infliger une sanction, ils n'ont à aucun moment paru s'immiscer dans des questions politiques dont il est sain qu'ils se tiennent à l'écart. Ce sont des attitudes de ce genre qu'il serait sans doute souhaitable de voir consacrer par le droit canonique en prévoyant un statut où un prêtre pourrait - sans être sanctionné ni en droit ni en fait - abandonner provisoirement son mandat ecclésiastique (mais non son état presbytéral) (3).

On objectera peut-être qu'un prêtre, ayant fait promesse d'obéissance à son évêque, devrait soumettre à celui-ci sa décision d'accepter ou de rechercher un mandat politique. Si, pour d'autres questions, un tel accord semble pouvoir être exigé, cette demande d'assentiment a de graves inconvénients dans le cas particulier d'acceptation d'un mandat politique. On voit mal, en effet, comment un évêque pourrait donner - ou refuser - son accord sans émettre un jugement politique partisan sur l'opportunité de la politique particulière que ce prêtre va alors soutenir. Dans la mesure où l'on accepte le pluralisme légitime des engagements politiques, c'est placer l'évêque dans une situation à éviter (4).

(3) Remarquons que l'attitude des évêques belges dans le cas mentionné est aisément compatible avec le nouveau droit canon qui ne prévoit pas de sanction pour l'inobservation du canon 285§3.

(4) Dans le cas mentionné du prêtre belge, les inconvénients d'une demande d'accord apparaissent clairement : si l'évêque avait répondu "oui", tout le monde aurait pris son "oui" pour une attitude partisane; et s'il avait répondu "non", on aurait dit la même chose.

PRETRES ET RELIGIEUX

Une dernière ambiguïté du nouveau droit canon sur cette question de l'engagement politique est l'assimilation qu'il fait sur ce point entre les prêtres et les religieux. Dans les traditions catholiques, il s'agit de deux vocations distinctes, même si elles peuvent se retrouver dans une même personne. Le prêtre reçoit un mandat pour signifier à l'Eglise la manière dont le Christ la conduit aujourd'hui : c'est un mandat lié à un leadership et à un pouvoir dans la communauté chrétienne. Les religieux n'ont aucun mandat de ce genre : selon les saines traditions, s'ils ne sont pas ordonnés, ils restent des "laïcs", c'est-à-dire de "simples" membres du peuple de Dieu. Leur engagement dans la vie religieuse n'est lié à aucun mandat particulier, et il peut s'exercer dans n'importe quelle fonction humaine. Traditionnellement, on a d'ailleurs vu des religieux exercer pratiquement toutes les professions, de l'agriculture à la carrière militaire. Et c'est heureux, car il est de la tradition de la vie religieuse de se trouver à chaque endroit où se rencontre le don de Dieu, c'est-à-dire partout. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne puisse y avoir des professions qui, du fait de leur dynamique propre, sont plus difficilement compatibles avec le choix des religieux de ne pas se laisser "récupérer" par les institutions historiquement ambiguës de l'économie, du pouvoir et de la famille. L'engagement des religieux est, en effet, une promesse de vivre, autant que possible, une radicalité de l'Evangile, notamment face à ces institutions. Même si c'est un engagement communautaire reconnu par les autorités de l'Eglise, les religieux ne font pas plus partie que les autres chrétiens des structures cléricales de l'Eglise. On peut comprendre que des communautés religieuses

adoptent des constitutions mettant leurs membres en garde contre l'ivresse du pouvoir, mais la question se présente à elles autrement que pour les prêtres. On peut donc se demander si, en renvoyant prêtres et religieux au même canon, le nouveau droit de l'Eglise n'augmente pas une confusion déjà trop fréquente.

SORTIR DES IMPASSES

L'application du nouveau droit canon peut donc être vue comme un pas positif vers une distinction entre l'action de l'Eglise et l'action politique. Cette distinction était devenue plus urgente à la suite des développements du second Concile du Vatican. Pourtant, expérience faite, le nouveau droit - même s'il ne doit pas être interprété d'une manière aussi absolue que certains le croient (5) -, n'est peut-être pas encore un outil adéquat pour défendre cette distinction sans engendrer des situations où, finalement, l'Eglise se trouve mêlée à la politique plus que, légitimement, nos contemporains ne le souhaitent. Cette situation est, de plus, particulièrement dommageable dans la mesure où elle peut freiner l'Eglise dans la parole prophétique. Les tensions récentes en divers pays montrent que, sur le rapport entre l'engagement évangélique, le politique et la politique, l'Eglise a encore à faire un effort de recherche doctrinale et juridique. Cet essai a voulu proposer une orientation qui, peut-être, éviterait certaines des impasses actuelles.

G. FOUREZ

(5) Il faut d'ailleurs ajouter que, sur ce point, le code n'énonce pas un "jamais", contrairement, par exemple, au canon 240 § 2: "l'avis du directeur spirituel et des confesseurs ne sera jamais demandé en cas de décision à prendre au sujet de l'admission des séminaristes aux ordres ou de leur renvoi du séminaire".

Carnet



L'ECONOMIE RWANDAISE MALADE

Après un boom économique sans précédent des années 1973-1981, l'économie rwandaise s'est grippée. La situation qui se dégradait petit à petit a pris l'allure d'une véritable crise ces derniers mois. Elle a éclaté au grand jour le 19 mai quand le Conseil du Gouvernement dut se pencher sur la question et adopter des mesures immédiates de sauvegarde et de redressement de notre économie. Comment en est-on arrivé là ?

Les principaux coupables sont la chute vertigineuse du dollar américain, monnaie dans laquelle s'opèrent nos recettes d'exportation; la chute du prix de nos matières premières telles le café, le thé, le pyrèthre, le quinquina. Nos minerais, eux, battaient de l'aile depuis longtemps déjà. A lui seul le café, de loin le principal ap- port de nos recettes d'exportation, nous fait perdre

cette année 8,286 milliards de FRW faisant ainsi passer les recettes d'exportation du café de 13,904 milliards en 1986 à 5,638 milliards en 1987.

Devant cette crise les Médecins de l'Economie rwandaise ont prescrit des remèdes immédiats : consolider le Fonds d'Egalisation (stabiliser les prix au producteur); revoir le budget du Conseil National de Développement à la baisse pour en dégager quelque montant; utiliser le Fonds Routier en augmentant légèrement la taxe du litre de carburant; recourir aux avances et au découvert légal de la Banque Nationale du Rwanda; utiliser le Fonds Disponible de Contre-partie des aides alimentaires; revoir à la baisse les taux d'intérêts et d'une manière générale la politique du crédit; revigorer le Fonds de Garantie; protéger et viabiliser nos industries; inciter à la production alimentaire nationale; supprimer les tracasseries administratives imposées aux opérateurs économiques.

Le temps du gaspillage devrait donc être terminé si nous voulons sortir de la crise et continuer sur la voie du progrès.

EXPOSITION "CITERNES FAMILIALES" DE RECUPERATION D'EAU DE PLUIE

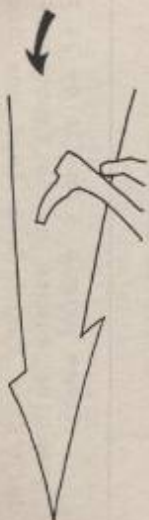
Du 25 au 30 mai s'est tenue au Centre d'Echanges Culturels Franco-Rwandais à Kigali une exposition "CITERNES FAMILIALES" de récupération d'eau de pluie. Elle était organisée par six projets: Euro Action Accord, Projet Kigali-Est, l'Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.), Projet Technologie Appropriée de Ruhengeri, le Conseil Protestant du Rwanda, le CPDP de Gisenyi.

Le visiteur a pu être renseigné sur les résultats des enquêtes réalisées sur l'utilisation de l'eau dans le pays, la construction des citernes, leur coût, leur entretien, leur longévité. Il a ainsi appris que les citernes peuvent être installées au dessus du sol et dans le sol, qu'elles peuvent être construites en pierres, ferro-ciment, panier, bambou-ciment, claveaux ... Leur coût varie de 5.000 FRW à 18.000 FRW. Bien entretenue, une citerne dure jusqu'à 10 ans. Les familles pauvres peuvent aussi s'offrir une citerne. Par entraide mutuelle ou grâce à des crédits des Banques Populaires.

600 NOUVEAUX LOGEMENTS A KIGALI

Le Symposium sur l'Habitat qui se tenait à Kigali du 27 mai au 1er juin a conclu ses travaux par l'allocation au Rwanda d'un prêt de 11,6 millions de dollars pour la construction de 600 logements à Kigali. Le Symposium réunissait le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale de Shelter-Afrique, une société qui s'occupe de l'habitat et du logement en Afrique.

La construction des 600 logements sera une goutte d'eau dans un océan devant les besoins qu'éprouve le pays en matière de logement. Mais l'accord de principe de leur construction aura été significatif pour notre pays en cette année (1987) baptisée internationalement l'année de l'Habitat.



GRANDE COMMISSION MIXTE RWANDO-BURUNDAISE

Cyangugu fut le 3 juin la capitale du Rwanda et du Burundi en accueillant les Chefs d'Etat des deux pays, les présidents Jean Baptiste BAGAZA (Burundi) et Juvénal HABYARIMANA (Rwanda). Les deux présidents y ont dirigé la première Session de la Grande Commission Mixte de Coopération Rwando-Burundaise, ouverte le 1er juin par les ministres des Affaires Etrangères et de la Coopération des deux pays. Selon le communiqué conjoint, cette Grande Commission Mixte concrétisait l'Accord Général de Coopération signé entre les deux pays le 25 janvier 1985 à Ngozi (Burundi). Son objectif: promouvoir la coopération bilatérale dans les domaines politique et de sécurité, économique, commercial, technique, scientifique, social et culturel.

Une conférence de presse des deux Chefs d'Etat devait clôturer la journée. A une question portant sur les problèmes des irréguliers entre les pays de la C.E.P.G.L., le Chef de l'Etat burundais répondit que le respect de la libre circulation des personnes et des biens n'excluait pas un contrôle. Afin de "décourager les irréguliers qui veulent s'établir dans l'illégalité". Le Chef de l'Etat rwandais a quant à lui reconnu "un problème de démarcation de la frontière commune".

SORTIR DE LA CRISE

Comme promis à la fin de la troisième rencontre avec les agents de la Fonction Publique, le Chef de l'Etat rwandais a fait une déclaration

radiodiffusée. C'était le 16 juin. Déclaration fort attendue du reste. S'appuyant sur la crise économique actuelle qui secoue notre pays, le Président HABYARIMANA a voulu mobiliser toutes les ressources nationales après avoir mis sur pied un "état major de crise". Celui-ci est composé du Ministre à la Présidence, du Ministre des Finances et de l'Economie, du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat, du Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda.

Cet état major qui restera en place jusqu'à la fin de l'année en cours devra se réunir au moins une fois par semaine et contrôler l'application et l'efficacité des mesures prises le 19 mai dernier. On peut les résumer en cinq points:

- amélioration et renforcement de la gestion des importations
- promotion de notre capacité d'exportation
- maîtrise accrue du domaine des transports
- amélioration de la gestion de l'endettement
- gestion conséquente des aides alimentaires

Le Chef de l'Etat a dit également avoir tiré les conséquences des enseignements et orientations suggérées par les trois rencontres sur le plan de l'organisation et du fonctionnement de l'administration gouvernementale. Il a mis en place de nouveaux programmes devant être fonctionnels à la fin septembre. Avec insistance particulière sur "la promotion d'une véritable justice sociale pour tous" par notamment "la lutte contre la corruption, la concussion, les détournements et la tendance à l'enrichissement maladif".

A propos de cette lutte le Chef de l'Etat a dit engager son action aux niveaux politique, ministériel et législatif. Par l'élaboration d'un "Code de déontologie en matière de gestion et de comportement en affaires publiques"; l'ouver-

ture dans chaque ministère d'un bureau intitulé "plaintes du Public" ... où les gens qui se croient victimes d'une exaction ou d'une tentative de concussion puissent se présenter ou écrire pour soumettre leur cas et les préjudices éventuels subis"; "la mise sur pied d'une législation concernant les délits économiques, les crimes économiques de type moderne".

La mise en place de ces mesures et de bien d'autres permettra de "penser l'administration à partir de la base, y intégrer l'environnement socio-culturel, nos valeurs ancestrales dans ce qu'elles ont de fondamentalement positif, jointes aux impératifs du monde moderne".

☐ LA PREMIERE ECOLE NATIONALE D'ASSURANCE

La première session des cours de l'Ecole d'Assurance de la SONARWA (Société Nationale d'Assurance du Rwanda) a débuté le 4 mai. La deuxième commencera en octobre prochain. Ouverte le 30 avril au siège même de la SONARWA à Kigali, l'Ecole assure des cours portant sur six domaines principaux : - l'assurance transport - l'assurance comptabilité - l'assurance automobile - l'assurance incendie - la responsabilité civile - l'assurance des personnes.

Un certificat de participation sanctionnera évidemment la fin de ces cours.

(Source : ARP/ECO du 6 mai 1987, p. 6)



☐ PROBLEMES SCOLAIRES

Fin juin les finalistes des écoles secondaires, publiques et privées, recevaient la palme de leurs efforts. A Kigali, l'événement a été arrosé par quelques larmes, notamment dans le collège APACOF. Dans cet établissement deux sections, Lettres et Secrétariat, totalisaient en dernière année une trentaine d'étudiants. A la grande satisfaction des parents et des professeurs, les membres du Jury avaient accordé le papier tant convoité à 28 lauréats. Mais au grand étonnement de tous la décision du Jury présidé par un Directeur Général au Ministère de l'Enseignement Primaire et Secondaire est contredite par le Ministre titulaire de ce même ministère. En effet, présumant des incorrections dans le déroulement des examens, il décide de retirer 10% des points à chaque lauréat. Conséquence : le nombre des élus passe de 28 à 15 alors que le premier de la promotion qui avait obtenu 71% voit sa note tomber à 61%.

Remarquons que les dispositions légales laissent au Ministre titulaire le dernier mot en la matière.

**abonnez
vous !
à
vos amis !
DIALOGUE**

DIALOGUE

Kigali - Motors

Parc Industriel de GIKONDO

REPARATIONS TOUS VEHICULES

B.P. 783 KIGALI Rép. Rwandaise Tél. 76594



HATTON AND COOKSON

RWANDA S.A.R.L.

B.P. 86 KIGALI - Tél. 503 HATTON RW

MAGASIN DE GROS

TELEPHONE 5321

Dépts:

Alimentation - Boissons - Parfumerie - Quincallerie - Matériaux de Construction - Textiles (Tissus divers) - Moulins à marteaux SKIOLD - Moteurs et Groupes Electrogènes LISTER - Réfrigérateurs et Congélateurs BAUKNECHT et ELECTROLUX - Chauffage - eau IDROP - Machines à laver BAUKNECHT - Pièces de rechange.

A travers livres et revues

TSCHIDIMBO Raymond-Marie : Noviciat d'un évêque. Captivité sous Sékou Touré. Paris, 1987.

Chaque évêque, avant de recevoir sa consécration pontificale, se doit de passer quelques jours de retraite. Mgr TSCHIDIMBO, évêque émérite de Conakry, n'a pas échappé à la règle. Fidèle à sa dévotion mariale, il passa un mois à Lourdes en 1962 pour se préparer à son ordination. Noviciat insuffisant toutefois pour un pasteur de l'Eglise qui doit marcher sur les traces des martyrs Pierre et Paul. Ce n'est que huit ans plus tard - en 1970 - et encore pendant huit ans et huit mois, qu'il sera donné à Mgr TSCHIDIMBO de méditer profondément sur les responsabilités de sa charge dans la longue nuit de sa captivité, alors que la Guinée ployait sous le poids de la dictature de Sékou Touré.

SI C'ETAIT A REFAIRE

On aimera ce livre tonique qui est un chant à l'espérance chrétienne. SPES NON CONFUNDIT - l'espoir ne déçoit pas... C'est la devise de cet évêque qui a ces mots singuliers : "Si c'était à refaire... je le referais bien volontiers, sans crainte, avec cette certitude inébranlable que la grâce de Dieu serait encore là à ce rendez-vous salvateur pour m'accompagner jusqu'au bout du tunnel" (p. 12).

Livre d'actions de grâce donc, et de pardon aussi. On n'y lira point l'étalage de tortures et de sévices (l'évêque n'y fera allusion que rapidement). Ni une charge contre l'ancien dictateur. Encore qu'au passage le style ne peut se départir d'une certaine amertume. Le genre littéraire se rapproche plutôt de celui des "Confessions" d'Augustin. Actions de grâce pour un temps de conversion. Découverte d'un Dieu d'amour et de fidélité à travers et au terme d'une longue épreuve. Passage des ténèbres du péché et de la mort jusqu'à la lumière de la cité des vivants. Ce séjour en prison ne l'a pas "anéanti", mais "converti".

L'évêque écrit aussi ce livre pour préparer les autres "à faire face à toute éventualité". Puisque "le chrétien à tout moment doit être prêt à rencontrer le Seigneur Jésus dans son mystère de mort et de résurrection" (p.12). On ne s'étonnera donc pas de rencontrer dans cet ouvrage, qui n'est pas qu'un récit, des prières, des méditations, des réflexions théologiques et même la reproduction d'une poignante peinture réalisée par l'évêque dans sa prison : sur un fond de ténèbres une croix émerge vers la lumière.

UN PERSONNAGE HORS DU COMMUN

L'homme ne manque pas d'étonner. Les quelques éléments biographiques que contient le livre et, plus encore, le style, font apparaître un personnage et une personnalité hors du commun. Fils d'une mère métisse et d'un père gabonais, le jeune Raymond-Marie naît citoyen français, mais résident guinéen, ce 15 août 1920 à Conakry, "petite ville coloniale, boisée, belle et ravissante" (p.17). Il est baptisé le soir même du jour de sa naissance, dans une "église missionnaire". Cet héritage "inter-

national" le préparait "à vivre en harmonie avec des gens divers" (p. 22) et le prédestinait à servir la "catholicité" d'une Eglise qui ne se laisse pas enfermer dans des frontières nationales ou tribales. Il assume pleinement cet environnement. "Les contextes colonial et missionnaire sont l'un et l'autre enrichissants pour peu que l'on veuille se débarrasser de complexes appauvrissants" (p.21).

Il n'a que 9 ans quand ses parents le conduisent au "Temple". Entendez le "petit séminaire". En 1939, la deuxième guerre mondiale l'oblige à interrompre ses études. Et nous le retrouvons "mobilisé" pour libérer la "Mère Patrie". Cette aventure militaire le conduit au Sénégal, en Afrique du Nord, et finalement en France jusqu'en 1945. Il ne regrette rien de cette période au cours de laquelle il a contracté le "virus du commandement" (p. 42) et peut-être aussi ce style à l'emportepièce, qui ne manque ni de rudesse, ni de familiarité, très éloigné en tout cas de l'onction des lettres épiscopales. Rentré dans son pays, il doit affronter le "tir de barrage" de son évêque qui lui ferme les portes du grand Séminaire. On lui reproche ses "habitudes d'indépendance". Il s'exile au Sénégal où il tisse de solides amitiés, notamment avec celui qui allait devenir le Cardinal THIAUDOU, futur évêque de Dakar. Il opte alors pour la Congrégation des Pères du Saint Esprit, part à nouveau pour la France d'où il reviendra en 1952, prêtre et missionnaire en Guinée, son pays natal. Son premier poste est le village de Faranah qui a vu naître Sékou Touré. Noté d'abord par l'administration coloniale comme "crypto-communiste", à la suite d'une conférence publique, le jeune prêtre s'attire naturellement la sympathie des jeunes leaders guinéens. C'est pourquoi l'Eglise ne tarde pas à lui confier des missions difficiles dans le jeune pays indépendant. A Kankan d'abord, puis à Conakry (1960) où la situation se tend entre l'Eglise et un régime politique ombrageux.

C'est à cette époque que Sékou Touré décide de "procéder à l'étouffement de l'Eglise de Guinée" (p. 86). Mgr TSCHIDIMBO marque les étapes de ce processus :

1957 : suppression de toutes les subventions officielles aux écoles catholiques

1959 : suppression de tous les mouvements de jeunes et institution d'un mouvement de jeunesse unique

1961 : nationalisation de toutes les écoles de l'Eglise (y compris les petits séminaires) et expulsion de l'archevêque de Conakry

1967 : expulsion de tous les missionnaires étrangers et confiscation de tous les biens de l'Eglise (ateliers - imprimeries, etc.)

1970 : arrestation de Mgr TSCHIDIMBO.

L'EPREUVE DE FORCE

D'aucuns auraient pu imaginer que l'accession de Mgr TSCHIDIMBO au siège de Conakry en 1962 aurait pu mettre une sourdine au conflit et même opérer l'apaisement. Succédant à un évêque européen expulsé, Mgr TSCHIDIMBO était en effet bien placé pour tenter un rapprochement. Sékou Touré qui assista à son sacre était ravi de disposer - du moins le croyait-il - d'un élément malléable ou même d'un otage qui allait faciliter la mise en place de sa politique. En fait, le contraire allait se produire. Entre les deux hommes qui se connaissaient bien et qui s'estimaient aussi existait une opposition irréductible. Mgr TSCHIDIMBO

note bien les termes du conflit.

"Le 31 mai 1962 (date de sa consécration épiscopale) inaugurerait une période d'épreuve de force pour l'Eglise de Guinée. L'ordination d'un évêque africain n'avait pas du tout résolu le "problème" de Sékou Touré. Son désir était resté ferme. Réduire l'Eglise au silence, en réussissant à en faire une Eglise nationale. C'était pour lui l'objectif à atteindre" (p. 98).

En fait "Sékou Touré était profondément ignorant de la nature de l'Eglise. Il avait cru un moment pouvoir l'utiliser à ses fins politiques. Mais une fois revenu de ses illusions, il s'évertuera à la démolir" (p. 135).

"Sékou Touré, en pensant m'utiliser, avait simplement commis une erreur d'appréciation ... Il avait négligé le fait que j'étais chrétien ... et que l'Esprit Saint faisait de moi un homme libre et sans peur ...? il avait aussi ignoré que j'étais évêque ..." (pp. 141-142).

Dès lors les événements devaient s'enchaîner "logiquement".

"A partir de l'instant où l'évêque s'évertue à faire la vérité pour ne pas déplaire aux autorités en place et à vouloir se conformer à tout prix aux caprices du jour pour plaire à l'entourage, à cet instant c'est sa foi qui se trouve entamée... A partir de cet instant précis, toutes les compromissions et toutes les démissions sont possibles ... Du reste, un prêtre a tout à gagner à faire de la prison, même s'il doit en sortir les pieds en avant. Oui, lorsque les prêtres et les évêques auront cessé d'avoir peur de la prison et de la torture, l'Eglise se portera mieux, et le monde avec elle" (p. 147).

Le 23 décembre 1970, à midi trente, l'évêque est arrêté à son domicile. Il s'y attendait : des amis l'avaient averti. Mais il refusa courageusement de prendre la fuite. La tentative avortée de débarquement, le 22 novembre 1970, d'un contingent d'opposants guinéens, offrait un merveilleux prétexte au dictateur pour régler ses comptes. Plusieurs victimes éminentes partageront le sort de Mgr TSCHIDIMBO. Arrêté sous la double inculpation de "collaboration avec l'opposition extérieure et de délit d'opinions", l'évêque fut d'abord conduit dans un camp militaire où la torture fut impuissante à lui arracher des aveux. Laisé pour mort, à la suite d'une grève de la faim, il fut sauvé in extremis de la "fosse commune" par un caporal qui requit le concours d'un médecin. Ne pouvant lui imputer un crime de "haute trahison", le tribunal retint contre lui le délit de "trafic de devises étrangères". Inculpation suffisante pour faire figurer l'évêque sur la liste des prisonniers destinés à être pendus le 24 janvier 1971. Il semblerait que ce soit l'ambassadeur soviétique qui persuada Sékou Touré de l'"erreur" qu'il allait faire en envoyant l'évêque à la potence (p.169). Surtout pas de martyrs ! Mgr TSCHIDIMBO fut donc condamné à la prison ... à vie !

Mais la providence veillait. L'ancien prisonnier a de très beaux passages sur le réconfort qu'il reçut de l'eucharistie, célébrée dans sa cellule au petit matin. Au risque de sa vie et de ceux qui lui faisaient passer des hosties. Il parle même de son séjour en prison comme d'un "pastorat plus efficace que sur les routes latéritiques de Guinée et aussi consolant que dans la sereine tranquillité d'une demeure épiscopale" (p. 158).

Il sait aussi que, comme l'apôtre Pierre, toute l'Eglise demeurerait en prière avec lui. Son livre retranscrit avec reconnaissance toutes les interventions en sa faveur parues dans la presse internationale de l'époque. En particulier, les messages de ses frères dans l'épiscopat, à commencer par les évêques africains. Il mentionne aussi avec déception que des démarches de plusieurs amis auprès du Gouvernement français sont restées sans réponses. "A l'époque, il fallait surtout éviter de déplaire à Sékou Touré" (p. 209). La "raison d'Etat" a l'habitude de prévaloir sur les droits des personnes. Mais peu importe, dit-il : "J'ai tenu en prison par la force de la communion des saints" (p. 210). "J'ai été porté par l'Eglise huit années et huit mois durant" (p. 241).

ET LES CHAINES TOMBERENT

Le 7 août 1979, il est expédié comme un "colis" à remettre au Président Tolbert du Libéria. Dès l'année 1973, le pape Paul VI était intervenu auprès de ce président de confession baptiste pour négocier la libération de l'évêque. Celui-ci en avait fait son "affaire personnelle" (p. 248). La perspective d'abriter à Conakry le sommet de l'OUA en 1981 obligeait l'Etat guinéen à mendier l'aide des USA. Tolbert voulait bien intervenir auprès de son ami Carter, mais à condition que Sékou Touré libère quelques prisonniers politiques. Mgr TSCHIDIMBO bénéficia de ce marchandage et, après avoir transité par Monrovia, il se retrouvait le 11 août à Rome pour un séjour prolongé "ad limina". Désireux de faciliter la reprise des "bonnes relations" entre l'Eglise et l'Etat de Guinée, il se sacrifiait à la diplomatie vaticane en renonçant au soir du 12 août à son siège épiscopal de Conakry.

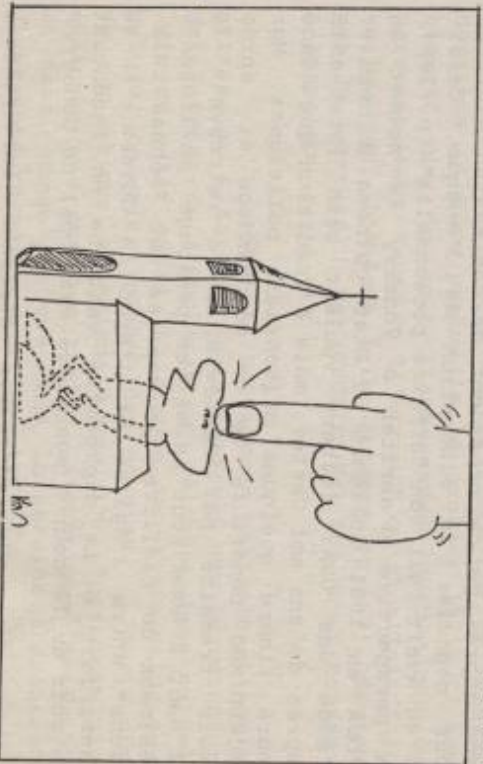
Une dernière démarche lui restait

à faire : remercier son geôlier. Il le fit dans une lettre très digne adressée à Sékou Touré, le 13 août 1979.

"Merci Monsieur le Président de m'avoir offert l'occasion exceptionnelle de communier totalement, huit années durant, à l'existence globale des êtres humains dont j'avais la charge spirituelle ... Mon être sacerdotal s'est enrichi et sublimé par cette expérience que Dieu m'a permis de vivre sur votre terre" (p. 270).

ÉPILOGUE

Mgr TSCHIDIMBO constate une fois de plus que "Dieu aura eu le dernier mot ... (p. 148). Le 28 mars 1984, Sékou Touré disparaissait après trois décennies de pouvoir absolu. Une semaine plus tard, son régime et ses partisans s'effondraient comme un "château de cartes". Et il y a encore aujourd'hui des chrétiens en Guinée, appliqués - sans esprit de revanche - à reconstruire leur pays. Gageons que la "confession de foi" de leur évêque ne compte pas pour rien dans leur zèle et leur témoignage.



G. MUSY

Bruno CHENU, Théologies chrétiennes des Tiers-Mondes : latino-américaine, noire-américaine, noire-Su.-africaine, africaine, asiatique, Le Centurion, Paris, 1987, 213 pages. (Préface de Marie Dominique CHENU).

Cinq mouvements théologiques, tous suscités par une même situation d'impuissance. Les réalités économiques en cause y sont différentes; de même les panoramas culturels, les projets politiques comme le tissu religieux. Mais il s'agit toujours du Tiers-Monde. L'auteur a préféré parler des Tiers-Mondes pour caractériser ces vastes régions de la planète dont les dénominateurs communs restent la macro et la micro-exploitation des peuples, l'aliénation culturelle, la marginalisation raciale, l'exil religieux, l'oppression des femmes et des jeunes. Et il présente ainsi son projet : "Des théories différentes dans une Eglise commençant à devenir mondiale, tel est le propos de cet ouvrage" (p. 16).

On reconnaîtra ici le projet du théologien français qui veut voir se libérer ces Tiers-Mondes qui tentent de faire leur irruption sur la scène internationale. Ces espoirs pregnants pourront-ils accoucher dans la sérénité ?

Cinq théologies donc. Marquées par les différentes couleurs locales du moment, elles tentent de porter à la conscience réflexive et critique les expériences religieuses des communautés d'Eglise dont on soupçonne les impuissances et les vœux véhéments de vie.

D'abord l'Amérique latine. Malgré sa

diversité d'expression, ce continent a produit un mouvement théologique qu'on n'a plus le droit d'ignorer. De La Havane à Rome en passant par Medellín, Sucre et Puebla, l'auteur en indique les méandres historiques. La perspective du pauvre et une nouvelle méthode théologique ont inexorablement conduit à une nouvelle écriture théologique, la Théologie de la Libération. Celle-ci n'est pas un luxe intellectuel, ni une délectation de l'esprit. Elle est attachée à des combats précis et à des noms qui ont enregistré ces résistances au péché dans leur chair et dans leur sang.

C'est l'engagement libérateur comme acte premier qui conduit à la réflexion théologique comme intégration réflexive de cette expérience communautaire. Ainsi peut-on alors retrouver le pauvre que Jésus aime et pour lequel Dieu fait son option, cela constituant un appel à la conversion de l'Eglise.

La théologie noire américaine se situe dans le même sillage, mais à partir de l'expérience d'esclavage de l'homme noir. Les descendants d'esclaves noirs connaissent aux Etats-Unis une situation économique, une réalité sociale et une stratégie politique qui en font une minorité numérique et sociale sans statut de sujet historique pour pouvoir dialoguer à titres égaux avec l'homme blanc.

Une déchirure psychologique aggrave cette oppression: "On ressent toujours cette dualité - un américain, un noir - deux âmes, deux pensées, deux lutes irréconciliables, deux idéaux en conflit dans un seul corps noir" (p.59).

Le besoin crée l'organe. La théologie noire a lentement surgi de cette situation. Le mouvement des droits civiques, la Black Religion de Joseph Washington et la revendication d'un Pouvoir Noir ont lentement affirmé un combat décisif pour la libération de l'homme noir. Ce combat passe par la rupture avec le monde blanc, son Eglise blanche et

sa théologie blanche (1966-1969). Puis vient une période d'approfondissement réflexif du combat d'affirmation de soi (1970-1976), et enfin s'ouvre l'ère de la libération par une organisation réelle de la communauté noire et une ouverture à la solidarité internationale des peuples noirs.

Dans ce vaste mouvement, le chant a mobilisé les énergies et les émotions des noirs. Il a constitué une mémoire et un champ de conscientisation dont on n'a pas toujours soupçonné les enjeux. Les "blues" et le "négro-spiritual" sont ainsi entrés dans le répertoire du génie de l'humanité. Ces organes vivants ont conduit les noirs "de l'esclavage à la liberté, de la solitude à la communauté, de la terre au ciel" (p.84). Le noir libéré, va-t-il, sans plus, s'intégrer dans le monde du blanc? L'histoire nous le dira.

La théologie noire sud-africaine jaille d'une situation inverse de la précédente. Une majorité noire se trouve envahie, opprimée et émasculée par une poignée d'envahisseurs blancs. Après l'histoire mouvementée des boers et des afrikaners, l'homme blanc s'organise pour inventer "ce que l'on fait de mieux à l'heure actuelle dans le domaine du racisme institutionnalisé" (p.96), c'est-à-dire l'apartheid, puisqu'il faut l'appeler par son nom.

Le Dr Malan en avait prêché la nécessité. Il fallait une séparation physique entre blancs et noirs. Ce système conduit le noir à la pauvreté anthropologique dans la mesure où il est agressé dans le fondement même de sa dignité humaine, et tout est désormais permis à son endroit car il y a vacance d'être.

C'est cette situation qui révolte l'African National Congress (1905-1912) et conduit à l'idéologie du Pouvoir Noir et de la Black Consciousness (1960). Le mouvement de Soweto en Juin 1976 engage les noirs sur un itinéraire irréversible.

Le pouvoir blanc se sent constamment menacé et il renforce ses dispositifs de défense, ses armes et sa mystique. Le rationalisme blanc se théologise et travaille à la formation d'une religion civile étayée d'arguments bibliques, historiques et théologiques dont l'apparente vraisemblance ne résiste pas à la vigilance critique. Ainsi engendret-elle le mouvement de la Théologie Noire qui se structure sans elle, et visiblement contre elle. La théologie noire dénonce la théologie blanche qui fonde l'esclavage. Elle affirme alors la dignité du noir comme sujet historique et s'engage dans une action effective de libération de l'homme noir. Le document *Kairos* de Septembre 1985 marque, sans nul doute, un moment historique de clarification des différentes positions en présence et une invitation sans complaisance à une option décisive pour l'opprimé. La machine de la mort pourra-t-elle enfin s'arrêter ?

Arrivé ici, l'auteur envisage la situation dans le reste de l'Afrique, entendez l'Afrique Noire. La situation n'y est guère rose. Un constat du père Sidié Semporé l'aide à brosser schématiquement le tableau de ce qui y bouillonne: "La conjoncture actuelle de nos pays constitue en elle-même un lieu théologique d'une formidable portée. Jamais continent n'a bouillonné d'autant de questions et d'interrogations simultanées sur l'homme, son semblable et son dissemblable; sur le sens de la vie et la signification de l'histoire; sur le poids des cultures et l'évolution des institutions sociopolitiques, sur l'impact de l'invisible et le rôle des intermédiaires; sur l'utilité des techniques et sur la nécessité de Dieu, sur la santé et le bonheur, la misère et le pouvoir, la mort et l'outremort... face à tous ces problèmes, les Eglises sont invitées à rendre l'Evangile crédible aux yeux et au cœur de l'homme africain" (P.24). C'est tout le programme de la théologie africaine dont le théologien de Paris retrace l'historique dans ses étapes les plus marquantes (p.125-135). Deux tendances s'y

affrontent sans toujours se marier, une tendance culturelle-religieuse assez méfiante à l'égard du politique et une tendance socio-politique assez méfiante à l'égard du culturel (p.135). On les retrouve dans la critique du christianisme missionnaire, dans le refus de la théologie des pierres d'attente et de l'adaptation, dans la recherche d'une véritable inculturation et d'une libération effective des différences impuissances.

Après les débats des fondements et de méthodes, la théologie africaine commence à s'attaquer à des questions dogmatiques de fond, ainsi cette ébauche christologique qui tente de dire le Christ, ici perçu comme chef, ancêtre, initiateur, guérisseur (p.151-159). On aura ainsi été en contact avec une jeune théologie qui s'organise sur l'horizon du travail théologique.

Le théologien assumptionniste termine son bilan sur les théologies des Tiers-Mondes en visitant l'Asie. C'est une région qui "s'annonce comme le grand continent du 21ème siècle" (p.163). Le seul fait démographique donne le vertige à notre auteur (p.163). Il n'y a pas que ça. "En même temps, l'Asie est le berceau de toutes les grandes religions vivantes. On y trouve les pratiques religieuses les plus populaires aussi bien que les mystiques les plus sophistiquées. Bouddhisme, hindouisme, confucianisme, Taoïsme, Shintô... Dans cet ensemble bariolé, le Christianisme fait un peu figure de parent pauvre" (p.163). En d'autres mots, nous sommes en présence d'un monde qui offre tout ce qu'il faut pour dépayser l'homme occidental.

Faisant confiance à un certain nombre d'auteurs, le théologien français retient trois thèmes qui parcourent la théologie asiatique depuis vingt ans :

► la signification des autres "fois" aux yeux du christianisme,

- la création plutôt que la rédemption comme point de départ de la théologie,
- l'action du Christ cosmique dans la révolution sociale. (p. 164).

C'est cette problématique qui se vit à travers une tension entre Religiosité (Théologie de l'inculturation) et Pauvreté (Théologie de la libération). Ainsi la théologie cherche-t-elle à être une façon de sentir et d'agir, une synthèse entre la parole et le silence dans l'harmonie intérieure, une rencontre de l'expérience de Dieu et du souci de l'homme. Par son mode de connaissance, elle veut tirer l'homme de la contemplation pour une participation au mystère de Dieu. C'est à la fois une immersion dans le cosmique et un retrait dans le méta-cosmique.

Sur son itinéraire, la théologie asiatique a dû situer le christianisme par rapport aux autres grandes religions. Prônant d'abord un Christ contre les religions, la théologie chrétienne a été contrainte de découvrir le Christ dans ces religions. Le mouvement d'approfondissement l'a alors amené à le voir au-dessus des religions, mais avec les religions. C'est là l'enjeu du dialogue initié par Vatican II, un dialogue qui engage reconnaissance et expérience.

C'est à ce prix que les théologiens asiatiques tentent d'indiquer l'originalité du Christ et du Dieu de Jésus-Christ. Le problème, on le sent bien, reste celui de conjuguer ensemble l'immensité éternelle de Dieu et son historicité radicale comme paramètre constitutif du salut. Comment comprendre la non-dualité (*advaita*) de Dieu et l'expérience du Soi Intérieur de l'homme comme Voie Unitive ?

Cette recherche asiatique se bute, on le devine, à la signification du monde historique, à la valeur de la personne humaine et à la dimension

sociale de la vie humaine (p.182). C'est cette limite qui a suscité un autre courant théologique qui voudrait s'engager résolument dans le combat pour la libération des pauvres et des opprimés. Il a pris en Corée le nom de "Théologie du Minjung" - Théologie de la masse du peuple. Comme la réalité de la souffrance est au centre même de la théologie du Minjung, il s'est développé toute une théologie de la douleur de Dieu qu'il serait instructif de fréquenter. Théologie contextualisée, cette recherche tente de prendre au sérieux "le Dieu sur la croix" de Saint Paul et "le Dieu en douleur" de Jérémie. Elle prêche un Christ crucifié. "Le fait stupéfiant de l'Evangile est bien l'annonce que le Fils de Dieu est mort. Dieu est mort ! Et l'Eglise doit garder vivante cette annonce. La tâche de la théologie commence par cet étonnement : la proclamation de la mort de Dieu" (p. 194).

Arrivé à la fin de ce cinquième tableau de la quête théologique enracinée dans le Tiers-Monde, notre auteur clot sa synthèse en évoquant le dialogue qui se tisse progressivement entre ces problématiques régionales, surtout à travers l'association Oecuménique des Théologiens du Tiers-Monde. Cela l'amène à dégager et mettre en lumière les sensibilités communes, les parentés décelables, les tensions possibles et les divergences de points de vue et d'orientation.

Voilà, brièvement évoqué, le projet fondamental de ce théologien français qui contemple l'univers théologique du Tiers-Monde du haut de son promontoir. Il aura eu le mérite de bien articuler ce que sa perspective lui permet d'appréhender et de bien rendre. Peut-être cela lui permet-il de s'engager résolument à motiver le Tiers-Monde à prendre soin de lui-même.

E. NTAKARUTIMANA.

René LUNEAU, Laisse aller mon peuple; Eglises africaines au-delà des modèles?, Karthala, Paris, 1987, 193 pp. (préface de Boka di Mpassi Lundi, s.j.)

La passion d'un africaniste français. Toujours la même depuis des années. René LUNEAU s'est assigné la tâche de visiter ce qui bouillonne un peu partout en Afrique pour en repêcher l'écho à la conscience internationale, surtout à ce monde occidental qui se trouve mis en demeure de revoir ses rapports avec les pays de la périphérie dont il s'est constitué le centre. Plus qu'à l'africain, l'auteur s'adresse à son confrère européen pour l'informer et l'amener à prendre position pour l'Afrique, pourvu que cette prise de position n'en demeure pas plus sentimentalement décidée que véritablement analysée.

Oeuvre d'information, le travail donne assurément du matériel au théologien qui devra porter à la conscience réflexive les expériences de toutes ces communautés ainsi qu'au pasteur qui devra toujours réarticuler des expériences conduisant à un dévoilement de sens progressif et performant.

Le témoignage se limite au catholicisme romain de l'aire francophone. L'auteur en est conscient et ne manque pas de le souligner (p.17-18).

A la lecture du dominicain français, on retrouve les thèmes majeurs qui lui sont chers. Les communautés ecclésiales vivantes de base lui

apparaissent être des alternatives obligées pour l'éclosion de la vie ecclésiale dans toutes ses dimensions (p.33-51). C'est ce nouveau modèle d'Eglise qui est appelé à la mission, dimension intrinsèquement constitutive de toute communauté d'Eglise (p.53-71). Aux yeux de notre auteur, nous sommes là en face d'un modèle d'Eglise qui pourrait mobiliser les énergies si la situation africaine n'était pas handicapée par la pénurie sacramentaire (p.95-123).

Arrivé à ce niveau, le chercheur de Paris revient à deux problèmes qu'il juge majeurs et sur lesquels il est toujours revenu. D'un côté, il y a la poussée démographique qui fait éclater tous les cadres (La Montée du fleuve : p. 125-147). D'autre part, et en conséquence de cette démographie galopante, on assiste à une famine eucharistique qui interroge le modèle et la formation du ministre de l'Eucharistie qui se pratiquent aujourd'hui (p. 149-189) ainsi que les ministères laïcs.

Brièvement évoqué, nous avons ici le tableau de ce combat que notre auteur a toujours mené et qu'il développe ici (sans beaucoup de nouveauté) en deux parties :

- a) la croissance au quotidien,
- b) A communautés nouvelles, prêtres nouveaux.

Dans une atmosphère de témoignages concrets recueillis sur le terrain, l'auteur à l'ambition de forcer l'Occident à laisser l'Afrique vivre décidément ses expériences. Faudra-il que cette chance lui soit laissée de surgir en communautés d'Eglise au-delà des modèles soupçonnés jusque là et homologués en Occident ?

D'autres questions non abordées par l'auteur pourront être envisagées dans ce contexte renouvelé. Elles toucheront la catéchèse, le couple,

la famille, la jeunesse, les impératifs économiques et politiques ainsi que d'autres interrogations du genre qui causent du vertige aux différents strates.

Le combat n'est pas encore gagné. Le sera-t-il jamais ? Cependant, le travail est déjà initié. Les africains accepteront-ils le défi de le relancer ? Ceci exigera qu'on rejoigne la diversité des Eglises africaines dans une Afrique qui a cessé d'être une masse informe et sans relief. On devra alors étudier ces Eglises en elles-mêmes sans les comparer à un quelconque Occident normalement référentiel. Positivement ou négativement, l'Europe semble rester la norme référentielle. Aussi devra-t-on visiter les Eglises indépendantes qui n'ont pas besoin d'institutions ou de cadres occidentaux pour vivre et qui n'attendent pas une quelconque reconnaissance pour laisser épanouir leur vie et leur esprit évangélique.

E. NTAKARUTIMANA

Quand l'Eglise, qui prêchait la résignation, commence à dire aux pauvres que c'est Dieu lui-même qui les appelle à se mettre debout et à prendre en main la construction des organisations sociales nécessaires à la production de leurs conditions d'existence, l'impensable devient pensable.

V. Cosmao

LA PARTICIPATION POPULAIRE DANS LES COOPERATIVES D'EPARGNE-CREDIT. Actes du Colloque interafricain pour le 10e anniversaire (1975-1985) des Banques Populaires du Rwanda. Kigali 10-17 octobre 1985. Série Cahiers de l'U.C.I. N° 9, Université Coopérative Internationale, 1986.

Ce thème a fait l'objet d'un Colloque tenu à Kigali du 10 au 17 octobre 1985. La question centrale se résume aisément : "POURQUOI LES SOCIETAIRES NE VIENNENT-ILS PAS AUX ASSEMBLEES GENERALES" ? (p.7). Tous les orateurs reviennent à cette question et tâchent d'y répondre.

DYNAMISME ORGANISATIONNEL

Les coopératives d'Epargne-crédit devraient profiter du dynamisme organisationnel que l'on rencontre dans les sociétés africaines. Certains facteurs internes le favorisent :

- une tradition d'organisation de solidarité et d'entraide se concrétise souvent lors des saisons des cultures, des travaux de construction de maisons, etc.
- la nostalgie de l'union et l'entente perturbée par les mutations socio-économiques est ressentie comme une nécessité pour le maintien de la communauté.
- les préoccupations collectives et communautaires sont profondes. BUISSROGE affirme (p.15) :

"C'est le bénéfice social et communautaire qui est à l'origine du dynamisme des groupements beaucoup plus que les avantages individuels pouvant en être tirés par les membres du fait de leur adhésion à un groupement". L'existence et le fonctionnement des tontines (sociétés de prêt d'argent) aussi bien au Rwanda (p.124) qu'au Cameroun (p.86) montre que la population rurale tâche de trouver des solutions pratiques à ses problèmes. Le dynamisme est intense.

COMPORTEMENT DANS LES COOPERATIVES D'EPARGNE-CREDIT

Généralement, la population participe massivement aux Assemblées constitutives des coopératives d'épargne-crédit. Ensuite, elle répond avec enthousiasme à la collecte d'épargne. Le phénomène s'est vérifié aux Banques Populaires (Rwanda) et aux coopératives d'épargne-crédit au Togo (p.69), en Côte d'Ivoire et ailleurs.

Le problème reste posé quant à la participation aux prises des décisions et à l'utilisation de l'épargne collectée (demande de crédit). Tous les participants font un constat : la population rurale ne participe pas aux assemblées et ne sollicite pas des crédits en proportion avec sa contribution aux dépôts.

Une condition de participation (p.18) est que les partenaires doivent avoir accès aux mêmes sources d'informations. Or la population rurale est en majorité analphabète. Elle n'est donc pas à même de lire et de comprendre les rapports "techniques" qui lui sont présentés dans ces assemblées. Dans certaines, les gens font pleinement confiance en leurs élus (administrateurs et commissaires aux comptes).

Quant aux crédits, il faut noter une remarque pertinente (à la p.74) sur l'attitude négative des paysans pour les crédits bancaires : "ceux

qui sont honnêtes sont méfiants et les malhonnêtes estiment que l'argent reçu est de l'Etat, se dispensent de le rembourser". Le problème d'équipement en matériel agricole, d'amélioration de l'habitat, bref des conditions de vie reste entier alors que les coopératives d'épargne-crédit mettent à la portée du paysan des moyens financiers pour satisfaire ses besoins. Il faut bien sûr se rappeler qu'il n'a pas l'habitude des prêts à intérêt. Ce genre de prêt ne répond pas aux critères des tontines.

REPONSE A LA QUESTION

La meilleure réponse réside dans la formation et l'uniformisation des secrétaires et des coopérateurs. Le Centre d'Etudes Economiques et Sociales d'Afrique de l'Ouest (C.E.S.A.O.) a déjà essayé de s'y appliquer. Les sessions de formation sont régulièrement organisées : au lieu de la méthode classique d'exposer des théories, on passe au dialogue. Les participants exposent les problèmes, les formateurs les aident à les analyser, à les situer, à en chercher les causes et les conséquences et ensemble, ils cherchent des solutions. (p.100).

EN GUISE DE CONCLUSION

Il n'y a pas de doute que le développement des coopératives d'épargne-crédit est une voie sûre pour l'avenir des pays africains comme source d'autofinancement. Mais pour que les coopératives d'épargne-crédit continuent à jouer leur rôle, il faut informer et former davantage les coopérateurs pour qu'ils participent à la gestion de leurs coopératives et utilisent suffisamment l'épargne qu'ils contribuent à constituer. Faut-il ajouter que l'ouvrage se lit très aisément ?

Courrier des lecteurs

Et si "Ruswa" venait de "Reçois" !

Après avoir lu l'article d'OVERDUVE sur l'origine étymologique du mot "ruswa", je me suis posé une série de questions. Celles-ci m'ont conduit à douter de certaines affirmations.

Dans ces quelques lignes, je voudrais livrer aux lecteurs de DIALOGUE les questions que je me suis posées et la conclusion que j'en tire.

Pour OVERDUVE, entre le français "reçois" et le kinyarwanda "ruswa", "une consonnance tout-à-fait arbitraire et accidentelle" se manifeste. En effet, si l'on sait que le Rwandais a côtoyé le francophone (belge) pendant la fameuse période coloniale, on ne peut pas nier gratuitement le rapprochement formel et sémantique entre "reçois" et "ruswa". Ne s'agit-il pas d'un emprunt justifiable par l'argument de proximité géographique ? N'est-ce pas ce même argument qui rend compte de l'existence du français souvent qualifié de "petit nègre" ? Si l'on s'en tient à ceci, on peut se demander si "ruswa" l'est moins.

Pour moi, le mot "ruswa" contient un certain snobisme. Celui-ci rend compte de la confusion, si bizarre qu'elle reçoit, entre le mot que l'on prononce quand on pose le geste de donner et le don lui-même. Ce qui dénote une certaine imitation servile, de la part du Rwandais, du parler du colon.

Après ces réflexions purement super-

KIPHARMA

- Produits pharmaceutiques, vaccins et sérums;
- Produits de beauté;
- Médicaments et vaccins vétérinaires;
- Instruments et accessoires chirurgicaux;
- Microscopes et appareils scientifiques;
- Réactifs et verrerie de laboratoire;
- Produits chimiques pour l'industrie;
- Insecticides, fongicides, herbicides et «dipping liquids»;
- Pulvérisateurs et appareils pour l'agriculture et pour l'élevage.

**«LA PHARMACIE DE KIGALI»
ET «SES SUCCURSALES»**

ficelles, je ne me suis pas arrêté là. Je me suis posé encore beaucoup de questions d'ordre formel. En effet, si le Kinyarwanda remontait du swahili "rushwa", on aurait eu le même mot, car la combinaison "shw" existe bel et bien en Kinyarwanda. Comment justifier la perte du "h"? Si l'on admet que "h" a été supprimé, on s'attendrait à l'existence en Kinyarwanda de deux mots "rushwa" ou "ruswa" employés comme variantes. A ce niveau, je me demandais pourquoi la voyelle initiale n'apparaît pas alors que la plupart des mots swahili qui passent en Kinyarwanda obéissent à la structure formelle du Kinyarwanda. C'est le cas du français "homme singe" qui donne en swahili "mshenzi" et en Kinyarwanda "umushenzi" ou "umushenzi". En effet, l'existence de ces deux mots est indiscutable.

Au bout de ces quelques réflexions formelles, j'ai relevé dans l'article une certaine incohérence que je signale en passant. Le mot "Impoongano" qui a inspiré OVERDULVE signifie geste que l'on pose après le service sollicité et non avant le service comme le "ruswa". C'est la différence. C'est ainsi que l'on dira "Impoongano z'ibyaaha".

Ayant confronté ces réflexions et les affirmations catégoriques d'OVERDULVE telles qu'exposées dans DIALOGUE N° 121, je ne me suis pas empêché de nier ce qu'il affirmait que "ruswa" vient de l'arabe et d'affirmer ce qu'il niait que entre "ruswa" et "reçois", il n'y a pas de relation.

Peut-on dire que "Imāna" vient de Mānes au sens biblique de ce mot, c'est-à-dire "puissance surnaturelle"? Comme il est difficile de dire le dernier mot, il ne l'est pas moins de le dire pour le cas qui nous préoccupe. Mais au moins pour celui-ci, la proximité géographique peut servir d'argument, évitant de sombrer dans une sorte de scientisme mais proposant plutôt de procéder par empirisme. C'est d'ailleurs ce dernier qui nous a guidé tout le long de nos réflexions.

E. NTAKIRUTIMANA

Le texte suivant est paru dans le bulletin du Diocèse de Butare, Unis dans la charité, N° 101, juillet-Août 1986, p. 32-34.

En le reprenant, nous vous posons la même question, à vous aussi. A vos plumes donc et sans tarder. Nous publierons vos réponses en même temps que celle de Monsieur NTEZIMANA Laurien.

Le plus grand péché

Mon cher Laurien,

Je t'écris cette lettre pour te poser une question : QUEL EST LE PLUS GRAND PECHE? Tu es chrétien, tu es théologien. Tu pourras certainement y répondre, ou tu pourras du moins y réfléchir avec moi.

Dernièrement deux jeunes gens ont tenté de violer une jeune fille. Cela a crié scandale, et c'est compréhensible. Mais cela a pris une ampleur telle que j'ai été étonné.

Il va de soi que les éducateurs de ces jeunes gens ont été accablés. Mais Jésus ne l'a pas été moins : il a prêché l'amour et Judas l'a trahi et Pierre l'a renié ; il a enseigné le pardon des ennemis mais Jacques et Jean lui demandent de permettre que "le feu tombe du ciel et consume" les gens de Samarie pour leur mauvais accueil (Lc9, 53-56). Des exemples pulvulent qui peuvent montrer que Jésus lui-même a connu l'échec. Il y a tellement

ficielles, je ne me suis pas arrêté là. Je me suis posé encore beaucoup de questions d'ordre formel. En effet, si le kinyarwanda remontait du swahili "rushwa", on aurait eu le même mot, car la combinaison "shw" existe bel et bien en kinyarwanda. Comment justifier la perte du "h"? Si l'on admet que "h" a été supprimé, on s'attendrait à l'existence en kinyarwanda de deux mots "rushwa" ou "ruswa" employés comme variantes. À ce niveau, je me demanderais pourquoi la voyelle initiale n'apparaît pas alors que la plupart des mots swahili qui passent en kinyarwanda obéissent à la structure formelle du kinyarwanda. C'est le cas du français "homme singe" qui donne en swahili "mshenzi" et en kinyarwanda "umushenzi" ou "umushenzi". En effet, l'existence de ces deux mots est indiscutable.

Au bout de ces quelques réflexions formelles, j'ai relevé dans l'article une certaine incohérence que je signale en passant. Le mot "Impoongano" qui a inspiré OVERDULVE signifie geste que l'on pose après le service sollicité et non avant le service comme le "ruswa". C'est la différence. C'est ainsi que l'on dira "Impoongano z'ibyâaha".

Ayant confronté ces réflexions et les affirmations catégoriques d'OVERDULVE telles qu'exposées dans DIALOGUE N° 121, je ne me suis pas empêché de nier ce qu'il affirmait que "ruswa" vient de l'arabe et d'affirmer ce qu'il niait que entre "ruswa" et "reçois", il n'y a pas de relation.

Peut-on dire que "Imâana" vient de Mânes au sens biblique de ce mot, c'est-à-dire "puissance surnaturelle"? Comme il est difficile de dire le dernier mot, il ne l'est pas moins de le dire pour le cas qui nous préoccupe. Mais au moins pour celui-ci, la proximité géographique peut servir d'argument, évitant de sombrer dans une sorte de scientisme mais proposant plutôt de procéder par empirisme. C'est d'ailleurs ce dernier qui nous a guidé tout le long de nos réflexions.

E. NTAKIRUTIMANA

Le texte suivant est paru dans le bulletin du Diocèse de Butare, le 101, juillet-août 1986, p. 32-34.

En le reprenant, nous vous posons la même question, à vous aussi. À vos plumes donc et sans tarder. Nous publierons vos réponses en même temps que celle de Monsieur NTEZIMANA Laurien.

Le plus grand péché

Mon cher Laurien,

Je t'écris cette lettre pour te poser une question : QUEL EST LE PLUS GRAND PÉCHÉ? Tu es chrétien, tu es théologien. Tu pourras certainement y répondre, ou tu pourras du moins y réfléchir avec moi.

Dernièrement deux jeunes gens ont tenté de violer une jeune fille. Cela a crié scandale, et c'est compréhensible. Mais cela a pris une ampleur telle que j'ai été étonné.

Il va de soi que les éducateurs de ces jeunes gens ont été accablés. Mais Jésus ne l'a pas été moins : il a prêché l'amour et Judas l'a trahi et Pierre l'a renié ; il a enseigné le pardon des ennemis mais Jacques et Jean lui demandent de permettre que "le feu tombe du ciel et consume" les gens de Samarie pour leur mauvais accueil (Lc9, 53-56). Des exemples pulvaient qui peuvent montrer que Jésus lui-même a connu l'échec. Il y a tellement

d'échecs dans la vie que certains prônent la théologie de l'échec (cf. Prêtres Diocésains, avril 1986, n° 1242, pp. 159-168).

La question que je me suis posée, mon cher Laurien, est la suivante : QUEL EST LE PLUS GRAND PECHE ? Des dix commandements de Dieu, lequel doit-on avoir transgressé pour commettre le plus grand péché ?

A voir combien on s'alarme quand il y a une fille enceinte ou un couple surpris en flagrant délit, notre société pourrait laisser croire que le plus grand péché est de transgresser le sixième commandement.

En effet, on ne fustige pas les injustices flagrantes au sein de notre population, on ne critique pas tel système éducatif, on ne condamne pas un commerçant qui fixe les prix à sa guise avec une balance souvent faussée. Comment et pourquoi une injustice sociale, une décision arbitraire de telle autorité, une condamnation injuste au tribunal, un égotisme dans les affaires publiques, un meurtre, un mensonge ne sont-ils pas aussi blâmés qu'un adultère ou une fornication ?

Et chose curieuse, même ce péché de luxure n'est pas condamné dans sa laideur, parfois on condamne le couple qui s'y est mal pris pour se faire attraper ! Et là on est en plein en morale rwandaise (pré-évangélique) qui admet que n'est voleur que celui qui s'est laissé prendre (Igizambo n'igifashwe) ! De cette morale de cache-cache résulte une hypocrisie notoire qui fait passer des monstres pour de petits saints.

Pourtant l'attitude de Jésus envers ces pécheurs n'est pas comme la nôtre aujourd'hui : il a causé longuement avec la femme aux cinq maris (Jn 4,18) ; il s'est laissé baiser les pieds et ré-

pandre du parfum sur les pieds par une pécheresse (Lc 7, 44-48) ; il a sauvé de la lapidation la femme adultère (Jn 8). D'où avons-nous tiré ce mépris pour les gens surpris dans ce péché ? Serait-ce à cause de la "diabolisation du sexe" selon la pertinente expression de Manaranche ?

Je disais que notre morale rwandaise nous pousse à l'hypocrisie qui nous fait condamner ceux qui s'y sont mal pris. Ainsi une Soeur enceinte devient la risée de toute une congrégation, alors que parmi elles il y en a peut-être qui en sont à la pilule ! Tel prêtre qui quitte et prend une femme devient un sujet de conversation alors que parmi les "petits saints" il y a en a qui ont répété à maintes reprises la phrase célèbre de Tartuffe : "AH ! POUR ETRE DEVOT JE N'EN SUIS PAS MOINS HOMME" ; ou encore celle-ci : "LE CIEL DEFEND, DE VRAI, CERTAINS CONTENTEMENTS, MAIS ON TROUVE AVEC LUI DES ACCOMODEMENTS" (id.).

Tel mari devient la fable de la région pour avoir engendré ailleurs, mais ces ralleurs en arrivent peut-être au "troisième bureau". Le sens du péché n'est-il pas faussé chez la plupart d'entre nous, comme chez cette fille que nous raconte H. COX ?

"Une jeune fille gaillarde, diplômée d'un collège confessionnel, me disait tout récemment que bien qu'elle ait passé deux ans tous ses week-end à se faire caresser jusqu'à ce que se produise l'orgasme, elle n'avait jamais 'été trop loin'. Sa chasteté était intacte. L'était-elle ?" se demande l'auteur. (Harvey COX, La Cité séculière, Casterman 1969, p. 231-232).

Et l'on sait l'attitude de Jésus envers les hypocrites : "MALHEUREUX ETREVOUS, SCRIBES ET PHARISIENS HYPOCRITES, VOUS QUI RESSEMBLEZ A DES SEPULCHRES BLANCHIS" (Mt 23, 27).

Vas-tu me taxer de laxiste, cher Laurien ? J'espère que non. Mais je voulais attirer

l'attention sur le fait que nous fustigeons facilement la paille dans l'oeil du voisin et nous n'avons ni le temps ni le courage d'enlever la poutre qui est dans le nôtre. Ainsi nous vivons dans l'hypocrisie. Et nous flattons nos responsables - souvent pour en tirer profit - : "manger moutons, canaille, sorte espèce, est-ce un péché ?" Et nous faisons pendre pour des pécadilles. Quel crime abominable!

"Publicains et prostituées vous précèdent dans le Royaume de Dieu" (Mt 21, 31).

Abbé Pierre NGOGA

La participation à la vie publique en vue de l'instauration de la justice suppose une

analyse du milieu et des situations. On ne peut pas promouvoir la justice au plan national sans connaître toutes les formes d'oppression et les causes de corruption qui vicient l'ordre social. « La conversion du cœur qui est le but de l'évangélisation suppose évidemment la reconnaissance du péché dans ses manifestations individuelles et sociales. Elle éveillera aussi la faculté critique qui amènera à réfléchir sur la société dans laquelle on vit, sur ses valeurs, en étant disposé à les abandonner quand elles cessent de favoriser la justice pour tous les hommes. (Synode des évêques 1971. *Justice dans le monde*.)

Une banque pour les femmes

Un groupe de femmes s'est organisé dans le but de créer une filiale du Women's World Banking (Institut Bancaire Mondial pour les femmes) pour créer un système de crédit pour les femmes.

La Women's World Banking est une organisation non gouvernementale qui a été créée à la suite d'une réflexion sur le rôle économique des femmes qui avaient pris part aux travaux de la Conférence Mondiale de Mexico tenue en 1975. Ce groupe avait pris conscience du fait que les femmes jouent un rôle économique important mais n'ont pas accès aux facteurs de production et il a réalisé en même temps que l'accès au crédit serait un des moyens majeurs d'entreprendre des activités économiques qui permettraient d'accroître les revenus des femmes et d'améliorer leurs conditions de vie. Ces femmes ont décidé de créer la W.W.B. dont les objectifs sont les suivants :

- ~ instituer un mécanisme qui octroie des garanties aux femmes afin de leur faciliter l'accès au crédit bancaire;
- ~ stimuler l'esprit d'entreprise chez les femmes;
- ~ renforcer les capacités économiques des femmes afin qu'elles puissent prendre part aux décisions sur la politique économique de leur pays.

La W.W.B. a été créée en 1979, elle est devenue opérationnelle en 1980 et son siège se trouve à New York aux Etats-Unis. Pour pouvoir intervenir efficacement dans tous les pays, la W.W.B. suscite la création dans les pays des institutions locales qui lui sont affiliées et qu'on appelle "AFFILIATES OF THE W.W.B.".

Au Rwanda un groupe de femmes s'est constitué dans le but de créer une filiale de cette institution. Un projet de statuts a été élaboré par ce groupe et cette filiale sera une association sans but lucratif. Les travaux préparatoires ont pris fin et la mise en place des structures est en cours. Les femmes-cibles ont été identifiées et le contrat de garantie de prêt est en négociation avec les Banques Populaires en premier lieu. Les Banques Populaires garantiront 60% des risques; la Filiale locale 10%; la W.W.B. de New York 20% et les 10% restant seront supportés par les femmes ou groupes bénéficiaires. La filiale locale assistera plus spécifiquement les femmes disposant des bas revenus et aussi celles appartenant aux mouvements associatifs. Elle assurera d'autre part la sensibilisation, la formation, la garantie des prêts, l'encadrement technique et l'assistance à la gestion financière des activités entreprises par les femmes.

La première assemblée constitutive s'est tenue à Kigali le 31 mai 1987 et 29 femmes ont signé les statuts de l'organisation "DUTERIMBERE WMB/R". Nous attendons l'adhésion de toute personne intéressée et motivée par cette action. Les candidatures doivent être adressées à la Représentante légale Militante Député Immaculée NYIRABIZIYIMANA, C/O CND, B.P. 352 Kigali.

C. MUKANGILIYE

DUTERIMBERE WMB/R

c/o Député Immaculée NYIRABIZIYIMANA

B.P. 352

K I G A L I

Incohérences !

La communauté internationale se mobilise, par le biais de l'UNESCO, pour protéger les sites considérés comme faisant partie du patrimoine de l'humanité. Ces sites comprennent pour la plupart des baisses (exemple : les bâtiments de l'Etat du Vatican). L'initiative est louable en soi. Mais ses contradictions donnent à réfléchir.

Lorsqu'il s'agit de protéger des pierres on se démène mais lorsqu'il est question de négocier d'autres modalités de paiements des dettes du Tiers Monde qui écrasent des masses d'êtres humains, le Fonds Monétaire International se cabre et ne prêche que l'austérité. Nous pouvons ainsi maintenir le rythme essoufflant du service de la dette.

Je m'interroge. Qu'est-ce qui est plus précieux à l'humanité ? Les pierres entassées les unes sur les autres ou le capital humain que représentent les populations d'Asie, d'Amérique Latine et d'Afrique ? Dites-moi, les millions d'hommes, parias du système de répartition injuste des richesses mondiales, ne seraient pas par hasard "patrimoine" de l'humanité ? Et puis, ces sites sont oeuvre des hommes qui pourraient en réaliser de plus beaux encore.

Notre "communauté internationale" a de ces incohérences qu'on ne peut constater sans s'interroger et s'inquiéter.

E. RUKUNDO

Etanchez ma soif

Révérènd Père, Monsieur,

Inutile de dire comment j'apprécie chaque numéro de DIALOGUE. La rubrique "A TRAVERS LIVRES ET REVUES" est parmi les premières que je lis dès que DIALOGUE tombe sur ma table. Ces critiques me donnent souvent l'envie d'acheter.

Ainsi également dans le dernier numéro (le n° 122) à la page 105 ss. la critique, ou plutôt l'avant-goût, du livre de J.B. HATEGEKA, Pions et roitelets. L'auteur de l'annonce se rassure : "Sûr que le lecteur se dépêchera vite de l'acheter et de le dévorer". C'est ce que j'ai essayé de faire. Mais quelle déception ... ! Le livre n'est pas en vente dans la Librairie Caritas et des informations auprès de l'éditeur Pallotti Presses l'affirment. C'est comme si on fait sentir au visiteur des odeurs promettant qui sortent de la cuisine, mais il ne lui est pas permis de savourer les mets, qui ne sont que pour quelques élus heureux.

Peut-être je ne suis pas le seul à avoir vécu cette déception. Ce n'est pas non plus la première fois. La même chose m'est arrivée avec le livre de Paul Rutayisire, L'Evangélisation du Rwanda 1922-1945. (DIALOGUE N° 115).

Pourquoi annoncer des livres que le lecteur ne peut pas se procurer ? Et ... pourquoi écrire des livres que les auteurs gardent jalousement pour eux-mêmes ?

Puis-je vous faire une suggestion ?
Avant de faire une annonce d'un livre paru, assurez-

vous si le livre est en vente dans les librairies du Rwanda. Ou bien indiquez aux lecteurs où ils peuvent se procurer ce livre. Et si le livre n'est pas destiné pour le grand public, de grâce ne faites pas une annonce en public. Bien sûr, les lecteurs potentiels seront privés d'un enrichissement intellectuel et spirituel, mais ce sera du moins inconnu et donc moins pénible.

Je vous ai écrit, car j'ai toute la confiance que vous trouverez une solution à ce problème. Et si vous pouvez intervenir pour que je reçoive encore les deux livres cités, je vous en serai infiniment reconnaissant.

Soyez convaincus, Révèrend Père, Monsieur, de mon attachement au DIALOGUE et recevez mes salutations fraternelles.

C.M. OVERDULVE

N.D.L.R. Nous renvoyons la balle dans le camp des auteurs et éditeurs des livres recensés dans la revue DIALOGUE ... en leur demandant de rendre leurs publications disponibles dans les librairies du Rwanda.

BRAVO !

Nous sommes très friands de toutes informations en provenance du Rwanda et, doublement, si elles parviennent en français.

Nous avons souscrit à un abonnement, maintenant deux. Une quinzaine de militants lisent vos six numéros annuels.

Nous sommes très contents de tout. Vous abordez les principaux aspects : économie, société, vie religieuse, écoles ...

Bravo pour votre éclectisme : nombreux articles brefs dans un même numéro, avec un dossier central. Nous apprécions la polyphonie, qui vous permet une réelle liberté de ton - ce qui est assez rare, en Afrique, et en pays à l'économie peu développée -.

Bravo pour bien des chapitres abordés : sur les projets de développement, sur KAGAME, sur l'auto-suffisance alimentaire, sur l'Eglise locale ... Nous nous en servons souvent.

Poursuivez dans cette voie. Vous êtes notre meilleure source d'informations.

P. PISTRE

HUMOUR

MINISTÈRES

Les disciples du Christ seraient-ils admis aujourd'hui au ministère pastoral ?

RAPPORT

Destinataire : Jésus, fils de Joseph
Menuiserie-charpente
Nazareth

Auteur : Jordan, Consultants en management
Jérusalem.

Cher Monsieur,

Merci de nous avoir confié les curricula vitae des douze hommes que vous avez choisis pour leur confier des postes de responsabilité dans votre nouvelle organisation. À présent, tous ont subi une série impressionnante de tests, les résultats ont été en outre traités par ordinateur, et, pour chacun, nous avons en outre, organisé un entretien personnalisé avec notre psychologue et consultant en aptitudes pour le ministère.

Notre cabinet est arrivé à la conclusion que la plupart de vos candidats manquent d'expérience, qu'ils n'ont guère de formation et peu d'aptitudes pour le genre d'entreprise dans laquelle vous comptez vous lancer. Ils n'ont pas l'esprit d'équipe. Nous vous recommandons donc de continuer vos recherches en vue de découvrir des candidats qui aient de l'expérience dans la gestion des affaires et qui aient prouvé leurs compétences.

Simon-Pierre est un instable émotionnel, en proie à des sautes d'humeur. André n'a vraiment aucun don pour assumer des responsabilités. Les deux frères Jacques et Jean, les fils de Zébédée, placent leur intérêt personnel au-dessus du dévouement envers la société. Thomas a tendance à discuter, ce qui ne pourrait que freiner l'enthousiasme de l'ensemble de l'équipe. Nous nous voyons dans l'obligation de vous faire savoir que Mathieu figure sur la liste noire de la "Commission du Grand Jérusalem pour l'honnêteté dans les affaires". Jacques, fils d'Alphée et Thaddée ont indéniablement une tendance à la radicalisation, et tous deux ont atteint un score élevé sur l'échelle manaco-dépressive.

Toutefois, un des candidats a de grandes possibilités. Il est capable et imaginal, a le contact facile et un sens développé des

affaires, il ne manque pas de relations avec les personnalités haut placées. Nous vous conseillons de prendre Judas Iscariote comme votre administrateur et bras droit. Il est très motivé, ambitieux et n'a pas peur des responsabilités. Les autres profils ne demandent pas de commentaires.

Nous vous souhaitons beaucoup de succès dans votre nouvelle aventure.

Meilleures salutations.

Jordan,

Consultants en management

Source : Renew (Londres), n° 59, juin 1986.

Accorde-moi, Seigneur, une bonne digestion mais aussi quelque chose à digérer.

Accorde-moi la santé du corps, avec l'esprit nécessaire pour le conserver le mieux possible.

Accorde-moi, Seigneur, une âme sainte, qui ait toujours en vue ce qui est bon et pur, afin qu'en face du péché elle ne s'effraie pas, mais trouve le moyen de tout faire rentrer dans l'ordre.

Accorde-moi une âme qui reste étrangère à l'ennui, qui ne connaisse ni murmure, ni soupçon, ni plainte, et ne permes pas que je me fasse trop de soucis pour ce quelque chose qui prend toujours plus d'ampleur et qui se nomme « Moi ».

Accorde-moi, Seigneur, le sens de la bonne humeur, donne-moi la grâce de comprendre la plaisanterie, afin que je connaisse un peu de bonheur dans la vie et que je le puisse faire partager aux autres. Amen.

Thomas Morris (1478-1535).

La revue Dialogue est une revue d'information et de réflexion. Elle paraît tous les deux mois.

DIALOGUE aborde tous les problèmes économiques, sociaux, culturels, politiques, religieux et autres, qui intéressent surtout le Rwanda.

Sans être l'organe officiel d'une Eglise, Dialogue envisage les problèmes traités dans une perspective chrétienne.

DIALOGUE - B.P. 572 KIGALI

Téléphone 74178

A. REDACTION ET ABONNEMENT

Encinte de Kinyamatoka

B. TARIF D'ABONNEMENT

RWANDA		ETRANGER	
● Abonnement ordinaire:	1000 Frw.	● Burundi: 1500 Fbu.	
● Abonnement étudiant:	800 Frw.	● Afrique } 3000 Frw. ou 1500 Fbelges	
● Abonnement de soutien:	1500 Frw.	● Europe } 60 Fsuisses	
● Abonnement de groupe: (5 personnes)	4000 Frw.	● Amérique } 3500 Frw. ou 35 \$US	
		● Asie }	

C. MODE DE PAIEMENT

RWANDA		ETRANGER	
● B.C.R. N° 3778/92 Kigali		● Belgique: CCP 000-1495122-61	
● Mandat postal, DIALOGUE, B.P. 572 Kigali		● Suisse: CCP 17.2941-6.	
● Economats Généraux Gemeca (Père Louis Pien - Procure Kigali)		Revue DIALOGUE Rwanda	
● Bureaux DIALOGUE (encinte Kinyamatoka)		R. AEBISCHER, Fribourg - Suisse	
● Librairie Caritas - Kigali			

Prix: 200 Frw.

Lieux: Librairie Caritas - Kigali; Hôtel des Diplomates - Kigali; Hôtel des Mille Collines - Kigali; ALIRWANDA - Kigali; Centre National de Pastorale St Paul - Kigali; Gare Routière - Kigali; Club Rafiki - Kigali; Librairie Universitaire - Butare; Centres Régionaux d'Information de l'ORINFOR.